



# **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE  
DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, maire de la ville de SAINT-AVOLD, à la suite de la convocation en date du 4 décembre 2018 adressée à chaque membre du Conseil municipal, et close à 17h35

### ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

#### Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

#### Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

#### Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle SPADACCINI  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI-Marilyn  
SALAMONOWSKI

Raphael WITTMER  
Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

#### Absents (14)

##### Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)

M.TLEMSANI à M.le MAIRE  
M.THIERY à M.BRETTNACHER  
M.BECKER à M. STEINER  
M WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mme HALBWACHS à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M.BREM

##### Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (7)

Mme SALAMANOWSKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
Mme PIGEOT  
Mme ODDO

**OBSERVATIONS :** Mme SPADACCINI a donné procuration à M.SLIWINSKI étant absent, la procuration est caduque pendant l'absence de Mme SPADACCINI, qui arrive au début de la présentation du point n°34 de ce jour.

### ORDRE DU JOUR

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2018/ 105/00	Secrétariat du conseil municipal	Communications.	M. le Maire	767 - 769
DCM2018/ 106/01	Direction Générale	Décès de Mme Véronique BOUR-MAS, Adjointe - Installation de Mme Irène GORGOL.	M. le Maire	771 - 772
DCM2018/ 107/02		1-Modification de la composition des commissions municipales 2-Modification de la composition des représentants de la ville au sein de : 2a-conservatoire de musique et de danse 2b-syndicat ACBHL 2c-office de tourisme 2d- CIS Le Felsberg 2e-au sein du C.A. des établissements publics locaux d'enseignement.		773 - 778
DCM2018/ 108/03	Population Elections	Recensement de la Population 2019.	Mme STELMASZYK, Adjointe.	779 - 780
DCM2018/ 109/04	Affaires Scolaires	Participation de la commune au titre des transports scolaires.	Mme BOISSENOT, Conseillère municipale	781 - 782



N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2018/ 110/05	Police Municipale	Gratuité périodique des parkings publics.	M.VUKOJEVIC, Adjoint.	783
DCM2018/ 111/06	Environnement	Motion relative à la reconstitution de la nappe des grès du Trias inférieur.	M.HELFENSTEIN, Conseiller municipal	785 - 787
DCM2018/ 112/07		Concours des Maisons Illuminées 2018- Bons d'achat offerts aux lauréats du concours.	Mme STELMASZYK, Adjointe.	789 - 790
DCM2018/ 113/08		Environnement – Forêt communale de Saint-Avold -adoption de l'état de prévision des coupes et du programme d'exploitation à réaliser en forêt communale durant l'exercice 2019.	M.PELLEGRINI, Conseiller municipal.	791 - 792
DCM2018/ 114/09	Culturel	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association GLÜCK AUF au titre de l'exercice 2018.	Mme BOISSENOT, Conseillère municipale	793
DCM2018/ 115/10	Logement	Indemnité de logement du Rabbin de Sarreguemines pour l'année 2019.	M. BRETTNACHER, Conseiller municipal	795
DCM2018/ 116/11	Centre culturel Pierre Messmer	Budget annexe Centre Culturel 2018 : décision modificative.	Mme STELMASZYK, Adjointe.	797
DCM2018/ 117/12		Centre culturel Pierre Messmer-Festival Jeune Public 2019.	Mme STELMASZYK, Adjointe.	799 – 800
DCM2018/ 118/13	Foncier	Domaine: cession d'une parcelle communale sise rue Mélusine à M. et Mme REDON.	Mme PISTER, Adjointe.	801 - 807
DCM2018/ 119/14		Domaine: acquisition d'un chemin forestier appartenant à la commune de Freyming-Merlebach et reliant la cité Jeanne d'Arc à la cité Chapelle.		809 - 814
DCM2018/ 120/15		Domaine: cession de l'ancien presbytère de Dourd'hal situé 59 rue principale: modification de la dénomination de l'acquéreur.	Mme LAUER, Conseillère municipale	815 – 817
DCM2018/ 121/16		Domaine: prorogation du délai de signature: cession d'un terrain communal situé rue de la Piscine.	M.STEINER, Adjoint	819 – 821
DCM2018/ 122/17		Rapport d'exploitation annuel des recours administratifs préalables obligatoires.	M.VUKOJEVIC, Adjoint.	823 – 824
DCM2018/ 123/18		Domaine: classement dans le domaine public routier communal de la voie privée dénommée Saut du Lièvre à Dourd'hal.	Mme ELMERICH, Conseillère municipale	825 – 827
DCM2018/ 124/19		Restauration Scolaire	attribution des subventions aux associations intervenant dans le cadre des ateliers péri-éducatifs.	Mme BOISSENOT, Conseillère municipale
DCM2018/ 125/20	simplification des tarifs de la restauration scolaire.		Mme STELMASZYK, Adjointe	831 – 832

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2018/ 126/21	Jeunesse et sports	Participation financière à l'association sportive Jeanne d'Arc et au Huchet Athlétic Club pour les frais d'entretien des terrains sportifs périphériques Marcel Lux et Emile Huchet- exercice 2018.	Mme AUDIS, Adjointe.	833 – 834
DCM2018/ 127/22		Ecole d'Equitation de Saint-Avold- participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien du centre équestre –exercice 2018.	M.KIKULSKI, Conseiller municipal	835 – 836
DCM2018/ 128/23		Subvention aux associations sportives- Manifestations – exercice 2018.	Mme AUDIS, Adjointe.	837
DCM2018/ 129/24		Tennis couverts TECSA : participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien des tennis couverts –exercice 2018.	Mme PILI, Conseillère municipale.	839 – 840
DCM2018/ 130/25		Attribution de subventions « haut-niveau » aux associations sportives – exercice 2018.	M.BRETTNACHER, Conseiller municipal.	841 – 842
DCM2018/ 131/26	Affaires sociales	Versement d'une avance sur subvention 2019 à l'association « Arc en Ciel » - (multi-accueil).	Mme PISTER, Adjointe.	843
DCM2018/ 132/27	Vie Associative	Octroi d'une bourse initiative à HOFFMANN Margot , ESMEN Sara, et BIVOIT Samuel, EBEL Marie Laure.	M. GAUDIG, Adjoint.	845 – 846
DCM2018/ 133/28		Prix du bénévolat Roland Braconnier- année 2018.	M. STEINER, Adjoint	847 – 848
DCM2018/ 134/29		Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Handi'Chiens.	Mme BECKER, Conseillère municipale	849 – 850
DCM2018/ 135/30		Octroi d'une subvention dans le cadre de l'opération Moselle Jeunesse –année 2018.	M.KIKULSKI, Conseiller municipal	851 – 852
DCM2018/ 136/31		Budget principal 2018- décision modificative.	M. GAUDIG, Adjoint.	853
DCM2018/ 137/32	Finances	Budget 2018- decisions modificatives.	M. STEINER, Adjoint	855 – 856
DCM2018/ 138/33		Versement d'une avance de subvention au titre de l'année 2019 à l'Amicale du personnel municipal de la ville .	M. le Maire	857
DCM2018/ 139/34	Direction Générale	Compte rendu des décisions prises par M.le Maire dans le cadre des articles L .2122-22 et L-2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.	M. STEINER, Adjoint	859 – 871
DCM2018/ 140/PS1	Archives	Attribution de la Médaille de la Ville	M. le Maire	873 – 874
DCM2018/ 141/PS2	Foncier	Cession de l'immeuble communal situe 5 rue des Anglais Modification de la denomination de l'acquéreur	M. le Maire	875 – 877



N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°
DCM2018/ 142/PS3	Direction Générale	Motion	M. le Maire	879 – 880
DCM2018/ Q06/Q01		Question orale de M. Jean-Claude BREM du groupe St-Avold Avenir.	M. le Maire	881 – 882
DCM2018/ Q07/Q02		Question orale de Mme Monique IMBAUT du groupe St-Avold Avenir.	M. le Maire	883 – 884
			Page signatures	885

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle THRON-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
Mr. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**OBSERVATIONS** : Mme SPADACCINI a donné procuration à M. SLIWINSKI jusqu'à son arrivée. M. SLIWINSKI étant lui-même absent, la procuration est caduque pendant l'absence de Mme SPADACCINI, qui arrive au début de la présentation du point n°34 de ce jour.

**0. COMMUNICATIONS**

Exposé de M. le Maire.

*Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer...*

*Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 5ème séance du Conseil municipal de l'année 2018. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.*

\*\*\*\*\*

*Je tiens tout d'abord à marquer une minute de silence suite au décès de notre amie et collègue Véronique, décédée je vous le rappelle le 9 octobre dernier des suites d'une longue maladie.*

*Adjointe à la culture et aux affaires scolaires, Véronique aura lutté de toutes ses forces contre la maladie.*

*Sa gentillesse, son sens de l'écoute, son contact exceptionnel, son humanité vont nous manquer à tous.*

*Sincères condoléances à la famille.*

*Je vous prie d'observer une minute de silence en sa mémoire ....*

**QUESTIONS ORALES**

*Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal, je répondrai en fin de séance, à la question adressée par Mme IMBAUT, réceptionnée par mail au secrétariat du conseil municipal mercredi 5 décembre 2018 à 21h26 et à la question de M. BREM, réceptionnée en mairie, jeudi 6 décembre 2018 à 14h10.*



**REMERCIEMENTS**

*Divers remerciements m'ont été adressés, ils émanent de :*

- *M. Alain PETIT, pour le respect et la politesse de l'équipe de la Police municipale ;*
- *M. A. MAZZOLI, « porte-parole » du conseil syndical de la résidence Léopold, pour la mise en place de plusieurs poubelles « petits déchets » ;*
- *Mme Mélissa ZAÏRI, de la direction de la vie universitaire et de la culture de METZ, pour l'accueil des services de la ville à l'occasion de leurs conférences ;*
- *Mme Carmen POSSOVER, professeur d'histoire/géographie au collège Ste Chrétienne, pour l'intervention utile et pertinente de la police municipale devant les collégiens des classes de 6<sup>ème</sup> ;*
- *M. LITZENTRITT, directeur du CORA ST-AVOLD, pour la participation de la ville à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> édition de la marche / course du Ruban Rose.*

*Pour les subventions accordées à :*

- *Mme Geneviève HUMBERT, vice-présidente des amis de la peinture de Saint-Avold et environs,*
- *M. P. KAISER, président de l'Entente sportive de Macheren Petit Ebersviller,*
- *M. Flavien CAMMI, principal du collège Jean de la Fontaine*
- *M. JP HENRION, président de l'association européenne civile et militaire du devoir de mémoire ;*
- *Mme Jacqueline DOLISY, présidente de l'association pour le don du sang bénévole de Saint-Avold et environs,*

**POINT MODIFIE**

*Vous avez trouvé sur vos tables le tableau des commissions municipales modifié, que nous détaillerons lors du point n°2.*

**PROCES-VERBAL**

*Vous avez tous été destinataires par courrier, le 4 décembre 2018, du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019.*

*Y a-t-il des observations à formuler quant à la rédaction de ce procès-verbal ?*

*Si non on va vous le faire passer pour signature ...*

*Aucune remarque n'ayant été relevée, le procès verbal est remis aux élus pour signature.*

**POINTS SUPPLEMENTAIRES**

*Vous avez trouvé également sur vos tables trois projets de délibération intitulés :*

***PS 1 : Attribution de la médaille de la ville***

***PS2 : Cession de l'immeuble communal situé 5, rue des Anglais, modification de la dénomination de l'acquéreur.***

***et une deuxième motion (PS3) suite aux dernières modifications apportées au projet de loi de programmation 2018-2022 portant réforme pour la justice.***

*Je vous propose d'étudier ces deux points en fin de séance,  
Y a-t-il des oppositions à ce que ces points soient étudiés en fin de séance ?*

Aucune remarque n'ayant été enregistrée, les points susnommés seront étudiés en fin de séance.

**DIVERS / PATINOIRE**

En cours de séance, M. le Maire annonce que par mesure de sécurité en lien avec les différentes manifestations ayant entraîné de nombreuses dégradations dans la ville, il a été décidé de ne pas installer la patinoire devant la mairie comme chaque année.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire, ✕



A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETINACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Sergo HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETINACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI-JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**1 DECES DE MME VERONIQUE BOUR-MAS (Adjointe).**  
**INSTALLATION DE MME IRENE GORGOL**

Exposé de M le Maire, rapporteur.

**Remplacement de Mme Véronique BOUR-MAS Adjointe.**

Suite au décès de Mme Véronique BOUR-MAS, Adjointe depuis 2001, en charge de la culture et des affaires scolaires, il convient de procéder à son remplacement conformément à l'article L.270 du code électoral.

Ainsi, l'article L. 270 du code électoral stipule :

*« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette même liste, dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».*

Mme Véronique BOUR-MAS ayant été élue lors du scrutin du 23 mars 2014 sur la liste « SAINT-AVOLD DYNAMIQUE » c'est donc sur cette liste qu'il convient de déterminer le candidat venant immédiatement après le dernier élu de ladite liste, en vue d'occuper le siège devenu vacant, savoir Mme Irène GORGOL.

Par conséquent, l'assemblée est invitée :

- à faire référence au procès-verbal de l'installation du Conseil municipal du 28 mars 2014 ;
- à constater que le siège précédemment occupé par Mme Véronique BOUR-MAS est vacant ;

- à constater que le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « SAINT-AVOLD DYNAMIQUE » est MME Irène GORGOL.

Ceci étant exposé et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que Mme Irène GORGOL est installée dans ses fonctions de Conseillère municipale de la ville de Saint-Avold et que l'ordre du tableau du Conseil municipal est modifié en conséquence.

L'Assemblée prend acte de la présente modification.

Pour-extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI





REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER	Frédéric SLIWINSKI
Lothaire GAUDIG	Sophie HALBWACHS
Josyane BECKER	Serge HAYDINGER
Antoine PELLEGRINI	Estelle SPADACCINI
Sylvain-BECKER	André KIKULSKI
Anne LAUER	Irène GORGOL
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle ELMERICH	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
Marilyn SALAMONOWSKI	Patrick MALICK
Raphael WITTMER	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M.TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M.WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M.HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMONOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**2- (1). MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**  
**(2). MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE :**

- a. conservatoire de musique et de danse
- b. syndicat ACBHL
- c. office du tourisme
- d. CIS Le Felsberg
- e. au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Exposé de M le Maire, rapporteur.

**1.- Modification de la composition des commissions municipales.**

Par délibération du 8 avril 2014, point n°3, le Conseil municipal a formé ses commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Certains changements sont intervenus depuis, actés notamment par les délibérations des 10 juillet 2014, 27 octobre 2014, 23 février 2015 et 5 juin 2015, 2 octobre 2017, 11 décembre 2017.

Il convient aujourd'hui d'apporter de nouvelles modifications au sein des commissions municipales suite au décès de Mme Véronique BOUR-MAS et à l'installation de Mme Irène GORGOL, point 1 du conseil municipal de ce jour.

Aussi, je vous propose de modifier les commissions municipales selon le tableau en annexe, modifications proposées pour les commissions 7 et 9 apparaissant en **couleur jaune fluo** sur le document.

**2a.- Modification des délégués au conservatoire de musique et de danse :**

Par délibération du 8 avril 2014, point 12, le conseil municipal a désigné ses représentants amenés à siéger au sein du conservatoire de musique et de danse.

Mme BOUR-MAS ayant été nommée déléguée, il y a lieu aujourd'hui de la remplacer au sein du conseil d'établissement.

**Aussi, je vous propose par conséquent de la remplacer par :  
Madame Irène GORGOL**

**2b.- Syndicat ACBH :**

Par délibération du 8 avril 2014, pt 13, le conseil municipal a désigné ses représentants au sein du syndicat ACBHL.

Mme BOUR-MAS ayant été désignée membre titulaire, il y a lieu aujourd'hui de la remplacer au sein de ce syndicat.

**Aussi, je vous propose par conséquent de la remplacer par :  
Madame Irène GORGOL**

**2c.- Office du tourisme :**

Par délibération du 8 avril 2014, pt 14, le conseil municipal a désigné ses membres au sein du C.A. de l'office du tourisme.

Mme BOUR-MAS ayant été désignée membre, il y a lieu aujourd'hui de la remplacer au sein du conseil d'administration.

**Aussi, je vous propose par conséquent de la remplacer par :  
Madame Irène GORGOL**

**2d.- CIS LE FELSBURG :**

Par délibération du 8 avril 2014, pt 15, le conseil municipal a désigné ses membres au sein du Conseil d'exploitation du CIS LE FELSBURG.

Mme BOUR-MAS ayant été désignée déléguée du conseil municipal, il y a lieu aujourd'hui de la remplacer au sein du conseil d'exploitation.

**Aussi, je vous propose par conséquent de la remplacer par :  
Madame Irène GORGOL**

## 2e. Représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Par délibérations des 8 avril 2014, pt 18 et 11 décembre 2014 pt 9, le conseil municipal a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Mme BOUR-MAS ayant été désignée « *représentant titulaire* » au sein du conseil d'administration du Lycée Jean-Victor Poncelet,

**je vous propose par conséquent de la remplacer par :**

### REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

ETABLISSEMENT	Catégorie	Nombre d'élèves	Conseil d'Administration des E.P.L.E.			
			Titulaire		Suppléant	
			Nombre	NOM	Nombre	NOM
Lycée Polyvalent Régional Jean-Victor Poncelet Rue des Anglais	Lycée	1592	1	Mme Irène GORGOL	1	M. Frédéric SLIWINSKI
Lycée des Métiers et des techniques Rue du Maréchal Foch	Lycée	1456	1	M. Frédéric SLIWINSKI	1	M. Christian THIERCY
Collège La Carrière Rue de la Carrière	Collège	506	1	M. Gérard BRETTNACHER	1	M. Lothaire GAUDIG
Collège Jean de La Fontaine Rue de Liévin	Collège	393	1	M. Frédéric SLIWINSKI	1	Mme Mireille STELMASZYK
Ensemble Privé Ste Chrétienne Rue des Moulins	Ets privé sous contrat d'association	522	1	M. André WOJCECHOWSKI	1	M. Frédéric SLIWINSKI
Institut Universitaire de Technologie de Moselle Est	Université	142	1	Mme Irène GORGOL	1	M. Frédéric SLIWINSKI



*Selon les dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.*

*Il est voté au scrutin secret :*

1. *Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;*
2. *Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou une présentation.*

*Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.*

*Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.*

*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.*

Compte tenu de ces indications, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir :

1. Décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la **modification des commissions municipales** et de désigner par un vote à main levée :

**Mme GORGOL en remplacement de Mme BOUR-MAS dans la commission n°7 – Jeunesse et sports**

**Mme STELMASZYK en remplacement de Mme BOUR-MAS à la présidence de la commission n°9 de la culture, scolaire, archives, jumelage, médailles de la ville.**

2a)

Décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la modification des délégués au **conservatoire de musique et de danse** et de désigner par un vote à main levée :

**Mme GORGOL en remplacement de Mme BOUR-MAS**

2b)

Décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la modification des délégués au **syndicat intercommunal pour l'action culturelle du bassin houiller lorrain** et de désigner par un vote à main levée :

**Mme GORGOL en remplacement de Mme BOUR-MAS**

2c)

Décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la modification des membres au sein du **conseil d'administration de l'office de tourisme** et de désigner par un vote à main levée :

Mme GORGOL en remplacement de Mme BOUR-MAS

2d)

Décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la modification des membres au sein du **conseil d'exploitation du CIS Le Felsberg** et de désigner par un vote à main levée :

Mme GORGOL en remplacement de Mme BOUR-MAS

2e)

Décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la modification **des représentants au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement** et de désigner par un vote à main levée :

Mme GORGOL en remplacement de Mme BOUR-MAS au Lycée polyvalent Jean Victor Poncelet ;

#### Décision du Conseil municipal

Soumises à un vote à main levée, les propositions du rapporteur sont toutes adoptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 15 janvier 2019

Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI



**COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Conseil municipaux des : 8 avril 2014, 10 juillet 2014, 27 octobre 2014, 23 février 2015, 5 juin 2015, 2 octobre 2017, 11 décembre 2017, 10 décembre 2018

No d'ordre	COMMISSIONS	Présidents et vice-présidents délégués par M. le Maire		Membres (classement : ordre du tableau du C.M.)	Total membres
		Présidents	Vice-présidents		
1	Vie associative, vie des quartiers, citoyenneté, tourisme, conseil des jeunes, conseil consultatif de la vie locale	M. STEINER	M. GAUDIG	M. THIERY, Mme AUDIS, M. PELLEGRINI, Mme PILI, M. Sylvain BECKER, M. HAYDINGER, M. BREM, Mme PIGEOT	10
2	Urbanisme, foncier/opérations immobilières, artisanat, commerce, logement, diversité	M. TLEMSANI	M. THIERY	Mme PISTER, M. VUKOJEVIC, M. BRETTNACHER, Mme ELMERICH, Mme HALBWACHS, M. HAYDINGER, Mme SPADACCINI, M. LANG, Mme PIGEOT	11
3	Finances, marchés publics, personnel	M. STEINER	Mme LAUER	M. THIERY, Mme STELMASZYK, M. VUKOJEVIC, M. BRETTNACHER, M. SLIWINSKI, M. BREM, M. MALICK	9
4	Affaires sociales, conseil des anciens	Mme PISTER	Mme Josyane BECKER	M. GAUDIG, Mme ELMERICH Mme PILI, Mme SALAMONOWSKI, Mme TIRONI JOUBERT, Mme ODDO	8
5	Travaux, circulation, transports, plan handicap, hygiène et sécurité	M. THIERY	M. BRETTNACHER	M. TLEMSANI, M. VUKOJEVIC, M. GAUDIG, Mme BECKER Josyane, Mme SALAMONOWSKI, M. SLIWINSKI, M. KIKULSKI, M. LANG, M. MALICK	11
6	Environnement, population, état civil, cimetières, nouvelles technologies, communication.	Mme STELMASZYK	M. HELFENSTEIN	M. TLEMSANI, M. PELLEGRINI, Mme LAUER, M. WITTMER, Mme SPADACCINI, M. BREM	8
7	Jeunesse et sports	Mme AUDIS	Mme PILI	Mme GORGOL, Mme BOISSENOT, M. WITTMER, Mme HALBWACHS, M. KIKULSKI, M. BREM, Mme ODDO	9
8	Sécurité, occupation du domaine communal, patriotique	M. VUKOJEVIC	M. HELFENSTEIN	M. STEINER, M. PELLEGRINI, M. Sylvain BECKER, Mme BOISSENOT, M. WITTMER, Mlle HALBWACHS, M. KIKULSKI, Mme IMBAUT, M. MALICK	11
9	Culture, scolaire, archives, jumelage, médailles de la ville	Mme STELMASZYK	M. SLIWINSKI	Mme PISTER, Mme AUDIS, Mme BOISSENOT, Mme SALAMONOWSKI, Mme SPADACCINI, Mme IMBAUT	8
10	Appel d'offres	M. WOJCIECHOWSKI Ou le cas échéant l'adjoint délégué : M. STEINER		Titulaires : - M. Gérard BRETTNACHER - M. Yahia TLEMSANI - M. Christian THIERY - M. Lothaire GAUDIG - M. Jean-Claude BREM  Suppléants : M. Pascal HELFENSTEIN Mme Josyane BECKER Mme Nathalie PILI ----- M. Dominique LANG	6

36, Boulevard de Lorraine – BP 10019 – 57501 SAINT-AVOLD Cedex – Tel. 03.87.91.10.07 – Fax 03.87.91.36.47

[www.mairie-saint-avold.fr](http://www.mairie-saint-avold.fr) – e-mail : [courrier@mairie-saint-avold.fr](mailto:courrier@mairie-saint-avold.fr)


SAINT-AVOLD

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTRIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle THRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme THRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWSKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

### **3. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité promulguée le 27 février 2002 – loi n°2002-276-titre V, le recensement de la population a lieu chaque année.

Les chiffres des populations légales de toutes les circonscriptions administratives et collectivités territoriales, sont à présent actualisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier et publiés au journal officiel.

L'enquête de recensement se déroulera du 17 janvier au 23 février 2019. Les données recueillies sont régies par les dispositions de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiées sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Par ailleurs, la loi du 27 février 2002 clarifie la répartition des rôles entre l'INSEE et les communes et instaure de fait un partenariat très étroit pour la mise en œuvre des enquêtes de recensement.

Dans le cadre de sa mission de préparation et de réalisation des enquêtes de recensement, et après avis favorable de votre commission compétente, il vous est proposé aujourd'hui d'autoriser M. le Maire :

- à inscrire la dotation forfaitaire globale, versée par l'INSEE, d'un montant de 3 068 euros au budget primitif 2019 ;
- à désigner le coordonnateur communal de l'enquête de recensement et ses collaborateurs ;

- à recruter sur une base de rémunération nette fixée à 640 €, les 4 agents recenseurs suivants :
  - M. BEREZOWSKI Joseph
  - Mme SACKSTEDER Julie
  - M. BENAMEUR Salim
  - M. HENRION Jean-Paul
- à signer les arrêtés et tous documents pour mener à terme l'opération de recensement de la population de l'année 2019 ;

Les crédits nécessaires pour cette rémunération et pour les cotisations y afférentes sont à prévoir au budget primitif 2019.

### Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILLI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle THRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme THRONI-JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOSWIKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**4 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TITRE DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale, rapporteur.

Dans le cadre de la délégation de transports urbains intervenue le 1<sup>er</sup> septembre 2009, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées, à savoir la prise en charge du transport des élèves de moins de 16 ans domiciliés et scolarisés à Saint-Avold.

En application de cette décision, la Ville accepte de prendre en charge le reliquat à la charge des parents pour les enfants de Saint-Avold, âgés de moins de 16 ans et domiciliés à plus de 3000 m de l'établissement scolaire.

Ce reliquat est fixé par le Conseil Départemental pour l'année 2018/2019 à :

- 42,00 € par semestre pour les enfants domiciliés à plus de 3000 m et scolarisés dans un établissement public ou privé,
- 68,00 € par semestre pour les enfants domiciliés à plus de 3000 m et scolarisés dans un établissement privé ou public, autre que celui dont ils dépendent

En ce qui concerne les enfants de Saint-Avold, âgés de moins de 16 ans, et domiciliés à moins de 3000 m de l'établissement scolaire, le tarif est de 199,70 €/semestre à compter de la rentrée 2018/2019.

Il est à noter que les tarifs restent inchangés pour la rentrée 2018/2019.

Compte-tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à confirmer la prise en charge par la Ville, étant entendu que les crédits nécessaires seront à prévoir au budget primitif 2019.


Discussion :

M. BREM rappelle qu'à une époque le Conseil Général prenait en charge l'intégralité de ces dépenses.

M. Le Maire acquiesce et précise que la ville prend en charge cette dépense depuis très longtemps.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 9 janvier 2019  
Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI





REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(MOSELLE)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance ordinaire du 10 décembre 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILLI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SŁIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrice MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)****Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SŁIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**5 GRATUITÉ PÉRIODIQUE DES PARKINGS PUBLICS**

Exposé de M. VUKOJEVIC, Adjoint, rapporteur.

Par diverses délibérations du Conseil Municipal, votre assemblée avait décidé de la mise en place du stationnement payant sur les parkings de la ville.

Afin de favoriser l'attractivité des commerces au centre-ville, de développer l'accueil et la fréquentation des commerces intra-muros, il vous est proposé la mise en place de la gratuité des parkings pour la période des fêtes de fin d'année et du début des soldes, soit du 1er décembre 2018 au 31 janvier 2019.

Il vous est ainsi demandé :

d'approuver la gratuité du stationnement sur les parkings de la ville pour la période du 1er décembre 2018 au 31 janvier 2019.

**Décision du Conseil municipal**

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascale HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédérique SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMONOWSKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**6. MOTION RELATIVE A LA RECONSTITUTION DE LA NAPPE DES GRES DU TRIAS INFERIEUR**

Exposé de M. HELFENSTEIN, Conseiller municipal, rapporteur.

En date du 19 septembre 2018, les services de l'Etat ont transmis aux communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling, Macheren, Porcelette et Diesen des demandes d'informations relatives à l'élaboration d'un futur « Porter à connaissance » dans le cadre de la reconstitution de la nappe des GTI.

Les plans joints au courriel des services de la DDT, dans le cadre d'un scénario conservatoire, font état de nombreuses zones urbaines et péri-urbaines pouvant être impactées par la reconstitution de la nappe phréatique, en situations affleurante ou sub-affleurante.

Il est à noter que les mesures envisagées par l'Etat font suite à la reconstitution de la nappe des GTI provoquée par l'arrêt de l'exploitation minière ainsi qu'à l'arrêt des pompes des eaux d'exhaures des mines.

Pour mémoire :

- Les Houillères du Bassin de Lorraine ont été instituées par la loi N° 46-1072 du 17 mai 1946.
- Le transfert des Houillères du Bassin de Lorraine à Charbonnages De France a été acté par la loi N° 2004-105 du 03 février 2004.
- La dissolution des houillères du Bassin de Lorraine par arrêté portant dissolution effective depuis le 29 février 2004.

Lors de la remise aux services de l'Etat par les Houillères du Bassin de Lorraine d'un mémoire d'arrêt des travaux miniers de la concession de Sarre et Moselle rédigé en 2004, les hypothèses adoptées ne faisaient apparaître aucun impact sur les zones urbanisées. Le relèvement des cotes piézométriques ne devait en aucun cas impacter l'urbanisation des communes concernées.

A la lecture du « scénario de gestion de l'eau après l'arrêt de l'exhaure minière des secteurs Centre et Est », rédigé par le bureau d'études CESAME en 2004 à la demande de Charbonnages de France, il est fait état d'une modification importante de la situation hydrogéologique dans des secteurs qui sont partiellement urbanisés en constituant de fait des zones sensibles.

Le même document fait état de mesures conservatoires par pompage aux frais exclusifs des services de l'Etat devant permettre un parfait contrôle des amplitudes altimétriques de remontées de la nappe.

Les plans annexés au courriel du 19 septembre 2018 font apparaître des zones impactées par la reconstitution de la nappe des GTI bien plus importantes que les zones cartographiées dans les documents remis par Charbonnage de France aux services de l'Etat avant arrêt des exploitations.

L'analyse des différents documents et études permet de conclure à une responsabilité entière des services de l'Etat face aux situations actuelle et future.

A ce titre, l'Etat se doit de respecter toutes les prescriptions fixées et mettre en œuvre les mesures compensatoires définies dans le cadre de l'arrêté N° 2005/AG/3/212 du 5 aout 2005 pour contenir le niveau de la nappe à une cote altimétrique assurant la préservation des zones urbanisées comme des infrastructures susceptibles d'être impactées ; l'Etat s'étant engagé à protéger toutes les zones bâties dans les secteurs des mines de houille, conformément à l'article 5 de l'arrêté susvisé.

Aussi, il vous est proposé :

- 1/ d'adopter cette motion ;
- 2/ de demander à l'Etat de respecter ses engagements en mettant en œuvre toutes les mesures compensatoires nécessaires à la préservation du bâti existant ;
- 3/ de demander à l'Etat la mise en œuvre de mesures compensatoires permettant la réduction des impacts sur les zones à urbaniser ;
- 4/ de demander à l'Etat la prescription d'un Plan de Prévision des Risques Miniers (PPRM) actualisé périodiquement ;
- 5/ de demander à l'Etat la prescription d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) actualisé périodiquement ;
- 6/ de porter à la connaissance du public ainsi que des principaux intervenants dans ce dossier, les intentions de l'Etat par rapport à ses obligations.

Discussion

M. BREM souligne que ce problème date de la fermeture des Houillères. Selon lui la zone la plus impactée touche principalement les communes de HAM, CREUTZWALD, MERTEN, FACK... toute cette zone où fleurissent des petits étangs qui ne sont que des remontées d'eau.

Il observe également un autre problème lié aux stations de pompage installées pour alimenter la centrale Emile Huchet et les autres usines chimiques, compte tenu des besoins moins importants en eau aujourd'hui, ils se demande s'il est question dans le futur de recréer l'étang d'Oderfang.

M. le Maire répond que les pompages s'arrêteront si nécessaire.

M. HELFENSTEIN explique que le problème est l'exhaure justement car si le pompage s'arrête demain, celle-ci va remonter alors qu'elle est chargée de sulfates d'oxyde de fer et autres substances sales. En remontant, l'exhaure va traverser la nappe phréatique, donc la polluer. Il explique qu'avec un tel scénario cette pollution pourrait apparaître à certains endroits de la ville à seulement 50cm de profondeur d'où la nécessité de demander à l'Etat de continuer le pompage afin d'éviter l'apparition de cette pollution. Il précise toutefois que le pompage coute cher d'où l'importance que ce soit l'Etat qui supporte cette charge. Il informe que nos voisins Sarrois paient 1 euro le mètre cube d'eau pompée, chacun peut largement faire le calcul du coût et prendre conscience de l'importance de connaître la suite que réserve l'Etat aux collectivités territoriales.

M. le Maire acquiesce et indique que c'est la raison de cette motion. Il indique qu'aujourd'hui, selon les services de l'Etat, la situation est totalement maîtrisée, toutefois M. le Maire estime que l'Etat occulte sa responsabilité dans ce dossier puisqu'à l'arrêt des Houillères, l'Etat avait prévu une enveloppe budgétaire pour palier justement à tous ces problèmes liés aux pompages. Il précise que la centrale Emile Huchet pompe 1/3 de l'eau donc si le pompage s'arrête il va falloir prendre des mesures conservatoires pour continuer le pompage malgré tout.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée, la motion est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 9 janvier 2019  
Le Maire, *J*

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointe (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI-JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWSKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
Mme PIGEOT  
Mme ODDO

**7 ENVIRONNEMENT : CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES 2018. BONS D'ACHAT OFFERTS AUX LAUREATS DU CONCOURS**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Depuis plusieurs années, la Ville organise le concours des Maisons illuminées en partenariat avec ENERGIS et l'Association des commerçants et artisans de Saint-Avold (ACASA). Un jury composé de membres de ces trois entités déterminera les lauréats 2018.

Deux catégories de concours sont définies :

- Maisons et jardins
- Balcons et fenêtres

36 prix sont attribués :

- 5 « Grand Prix » de 150 € par lauréat soit 750 € ;
- 14 « Prix » de 100 € par lauréat soit 1400 € ;
- 17 « Prix Encouragement » de 50 € par lauréat soit 850 € ;

Le coût total des lots s'élève à 3000 €. Chaque organisateur prendra en charge 1000 € de lots.

Les bons d'achat sont établis auprès des commerçants membres de l'ACASA à SAINT-AVOLD.

En vous exposant ce qui précède, vos commissions de l'environnement et des finances invitent le Conseil municipal à approuver, conformément aux conditions susvisées, l'attribution de bons d'achat aux lauréats, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.



Discussion

Mme IMBAUT suggère de profiter de ce concours pour inviter les participants à proposer à l'avenir des illuminations et décors moins énergivores, voire même des décors sans électricité.

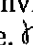
M. le Maire et Mme STELMASZYK acquiescent et précisent effectivement qu'un prix spécial pourrait être proposé. M. le Maire ajoute toutefois que pour permettre l'illumination, l'électricité reste nécessaire.

Mme IMBAUT acquiesce et propose « un prix déco sans lumière ».

Selon M. le Maire, le prix des « maisons illuminées » perd son sens dans ce cas. Il propose toutefois de réfléchir à un prix invitant les participants à illuminer et décorer leur maison à moindre coût.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avoird le 9 janvier 2019  
Le Maire, 



A WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christlan THIERYCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Frère GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle THRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERYCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme THRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMONOWSKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**8. ENVIRONNEMENT - FORET COMMUNALE DE SAINT-AVOLD ADOPTION DE  
L'ETAT DE PREVISION DES COUPES ET DU PROGRAMME D'EXPLOITATION A  
REALISER EN FORET COMMUNALE DURANT L'EXERCICE 2019.**

Exposé de M. PELLEGRINI, conseiller municipal, rapporteur.

M. le Responsable de l'Unité territoriale de l'office national des forêts à Metz, soumet au Conseil municipal l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation à réaliser en 2019 en forêt communale de Saint-Avold.

Votre commission de l'environnement a examiné ces propositions et vous invite à :

- a) adopter l'état de prévision des coupes arrêté comme suit :
- |                                                 |                       |
|-------------------------------------------------|-----------------------|
| Valeur brute des produits façonnés .....        | 19 467,00 € HT        |
| Valeur nette des cessions aux particuliers..... | 1 740,00 € HT         |
| Valeur nette des coupes en vente sur pied.....  | 8 473,00 € HT         |
| Coût du programme d'exploitation.....           | <u>11 843,10 € HT</u> |
| Recette nette totale .....                      | <b>17 836,90 € HT</b> |
- b) adopter le devis de travaux d'exploitation pour un montant estimatif de 11 843,10 € HT soit un montant de 14 211,72€ TTC pour l'exercice 2019 en sachant que ce montant peut varier selon l'état des parcelles et des coupes à façonner ;
- c) adopter le devis des prestations pour la matérialisation des lots de bois de chauffage d'un montant de 542,50 € HT soit un montant toutes taxes comprises de 651,00 € pour l'exercice 2019 ;

- d) d'accepter l'état de prévision des coupes pour l'exercice 2019 sur les parcelles 2a, 4,12 et 14 ;
- e) charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération, étant entendu que les crédits seront à prévoir au budget primitif 2019.

Discussion

A la question de Mme IMBAUT de savoir si c'est l'ONF qui se charge des coupes, Mme STELMASZYK répond par l'affirmative.

M. le Maire précise que ce sont les bucherons de l'ONF qui interviennent mais font appel à des sociétés privées, par appel d'offres, pour la vente du bois.

A la question de Mme IMBAUT de savoir où se trouvent les parcelles, Mme STELMASZYK répond qu'elles se situent à Emile Huchet.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 9 janvier 2019  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irene GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION GLÜCK AUF AU TITRE DE L'EXERCICE 2018**

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale, rapporteur.

La commission municipale de la culture soumet à l'approbation de l'assemblée une proposition d'attribution de subvention exceptionnelle à l'association Glück Auf, d'un montant de 500,00 €, pour la fête de la Sainte-Barbe 2018.

Après avis des commissions de la Culture et des Finances, il vous est proposé :

- de verser à l'association Glück Auf le montant de la subvention exceptionnelle de 500,00 €.

Les crédits sont disponibles au chapitre 65/33 - 6574 (subvention aux associations) budget primitif 2018.

**Décision du Conseil municipal**

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour-extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian-THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration**

**à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**10. INDEMNITE DE LOGEMENT DU RABBIN DE SARREGUEMINES POUR L'ANNEE  
2019**

Exposé de M. BRETTNACHER, Conseiller municipal, rapporteur.

Pour l'année 2018, l'indemnité de logement du Rabbine de Sarreguemines s'est élevée à 8 445 €.

Par correspondance de M. le Préfet en date 25 septembre écoulé, il est proposé à la Ville de SAINT-AVOLD de reconduire ce montant au titre de l'année 2019.

En fonction de cette donnée, la part à verser par la commune restera identique à celle de l'an passé et s'élèvera à 3 558 €.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil est invité à :

- approuver le montant de la participation de la Ville de SAINT-AVOLD au titre de l'indemnité de logement 2019 du Rabbine de SARREGUEMINES fixée à 3 558 €
- inscrire le montant de cette indemnité au budget primitif 2019.

**Décision du Conseil municipal**

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI





REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIEGOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian-THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain-BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédérie SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. r THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**11 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL 2018 – DECISION MODIFICATIVE**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur en remplacement de M. SLIWINSKI, Conseiller Municipal absent.

La programmation de la saison culturelle 2018/2019 a été validée par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018.

Afin de pouvoir procéder au règlement des artistes, il vous est proposé d'effectuer les décisions modificatives ci-après :

- En recettes : chapitre 70-7062 : Redevances et droits (entrées) : + 50.000,00 €

Et d'affecter ces crédits :

- Au chapitre 011-6042 : Achats de prestations : + 50.000,00 €

**Décision du Conseil municipal**

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018

Le Maire

A. WOJCIEGOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle THRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M.TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M.WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M.HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWSKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MMB ODDO

**12. CENTRE CULTUREL PIERRE MESSMER – FESTIVAL JEUNE PUBLIC 2019**

Exposé de Mme STELMASZYK, adjointe, rapporteur en remplacement de M. SLIWINSKI, Conseiller Municipal, absent.

L'organisation du 13<sup>ème</sup> Festival Jeune Public est programmée du lundi 18 au vendredi 29 mars 2019.

A cette occasion, douze représentations seront données, dix en salle François Truffaut et deux aux écoles élémentaires Wehneck et Carrière.

L'ensemble des dépenses relatives à son organisation : les cachets des artistes, les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration ainsi que les droits d'auteur seront à la charge de la Ville.

La billetterie pour l'ensemble des représentations scolaires est assurée par le Centre Culturel qui encaissera la totalité des recettes. Le Centre Culturel encaissera également les recettes relatives aux demandes de sponsoring.

Il vous est proposé, après avis favorables des commissions de la culture et des finances :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation du Festival Jeune Public ;
- de fixer les tarifs comme suit :
  - 4 € pour les élèves des établissements de SAINT AVOLD
  - 5 € pour les élèves des établissements extérieurs, qui seront accueillis en fonction des places disponibles ;
- d'autoriser l'encaissement de ces recettes par le biais de la régie de recettes spectacles du Centre culturel

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 :
  - article - 11/0 - 6042 pour les dépenses relatives aux cachets
  - article - 11/0 - 6251 pour les dépenses relatives aux frais de déplacement
  - article - 11/0 - 60623 pour les dépenses relatives aux frais de restauration
  - article - 11/0 - 637 pour les dépenses relatives aux droits d'auteur
  - article - 70/0 - 7062 pour les recettes de la billetterie
  - article - 74/0 - 7478 pour les recettes des sponsors

Le budget prévisionnel est arrêté à 20 000,00 € en dépenses et 10 000,00 € en recettes, l'équilibre restant à la charge de la commune.

Le tableau récapitulatif des spectacles du festival figure ci-après. Il est précisé que des éléments relatifs à certains spectacles peuvent faire l'objet de modifications.

Jour / date / horaire			spectacle	séance	âge
Lundi	18/03	10h00 14h15	Au bout du fil	scolaire	A partir de 5 ans
Mardi	19/03	10h00 14h15	Le RestOGrant	scolaire	A partir de 6 ans
Jeudi	21/03	10h00 14h15	Le P'tit Cirk	scolaire	A partir de 3 ans
Lundi	25/03	10h00 14h15	Les Affreuzz	scolaire	A partir de 3 ans
Mardi	26/03	10h00 14h15	Pövre Liön (salle F. Truffaut)	scolaire	A partir de 6 ans
Mardi	26/03	10h00 14h15	Les Fabuleux (élém. Wenheck et Carrière)	scolaire	A partir de 9 ans

### Discussion

A la question de Mme IMBAUT de savoir comment la répartition entre les élèves des écoles de la commune et ceux des établissements extérieurs va s'opérer, Mme STELMASZYK explique que la priorité est donnée aux élèves de la commune, les places restantes seront alors proposées aux élèves des établissements extérieurs.

### Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 9 janvier 2019  
Le Maire, Y

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointe(s) (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER	Frédéric SLIWINSKI
Lothaire GAUDIG	Sophie HALBWACHS
Josyane BECKER	Serge HAYDINGER
Antoine PELLEGRINI	Estelle SPADACCINI
Sylvain BECKER	André KIKULSKI
Anne LAUER	Irène GORGOL
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle ELMERICH	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
Marilyn SALAMONOWSKI	Patrick MALICK
Raphaël WITTMER	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**13 DOMAINE : CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SISE RUE  
MELUSINE A M. ET MME REDON**

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur en remplacement de Mme SPADACCINI, Conseillère Municipale absente.

Les époux Nicolas REDON, demeurant actuellement 3 rue Gustave Charpentier à Saint-Avold, sont propriétaires d'un terrain à bâtir situé rue Mélusine à Saint-Avold.

Par courrier du 14 juin 2018, ils ont sollicité l'acquisition d'une emprise communale d'environ 31m<sup>2</sup> attenant à leur terrain rue Mélusine.

L'estimation des domaines du 06 septembre 2018 conclut à une valeur vénale de 30€ le m<sup>2</sup>. Ce prix a été accepté par les acquéreurs.

De ce fait, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) De céder, à M. et Mme Nicolas REDON, demeurant 3 rue Gustave Charpentier à Saint-Avold, une emprise communale d'environ 31m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avold  
Section 39 n°485 – 308m<sup>2</sup>

- b) De fixer le prix de cession à 30€ le m<sup>2</sup>, payable comptant à la signature de l'acte de vente, frais d'acte et d'arpentage à la charge des acquéreurs ;

De donner tous pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir et de le charger plus généralement de l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

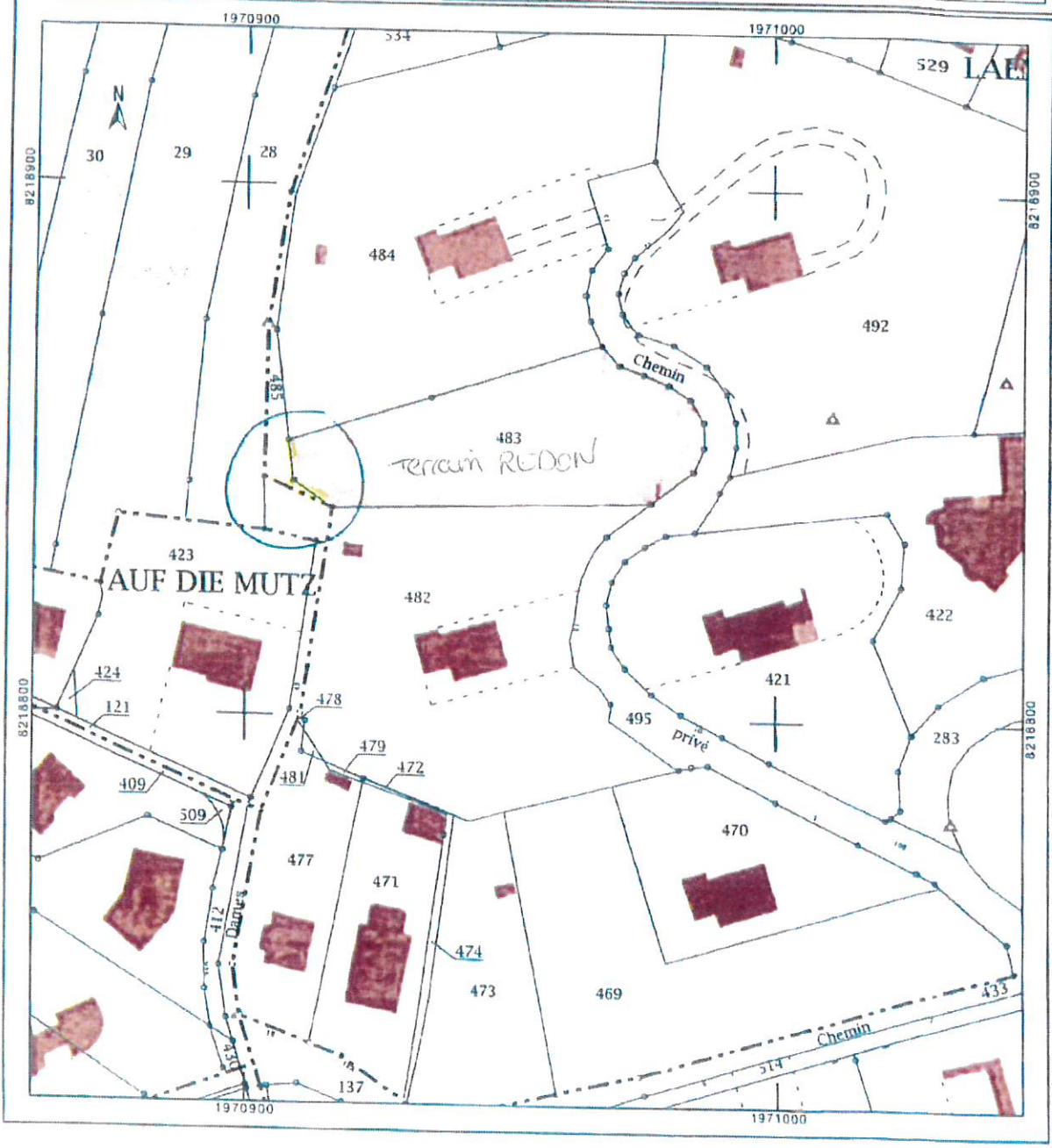
Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 11 décembre 2018  
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

Département <b>MOSELLE</b>  Commune <b>ST AVOLD</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>  <b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</b>	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant <b>FORBACH</b> 1 rue Félix Barth 57800 57000 FORBACH tél: 03.87.29.34.70 -fax 03.87.29.34.74 cdif.forbach@dgrfp.finances.gouv.fr
Section : 33 Feuille : 000 39 01  Échelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/1000  Date d'édition 02/05/2018 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par  cadastre.gouv.fr	

*emprise cédée  
à M et Mme REDON*





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL  
B.P. 41054  
57036 METZ CEDEX 1Téléphone 03 87 52 96 75 – Télécopie 03 87 52 96 84  
Mél ddip57.pgp.domaine@dgfp.finances.gouv.fr

Le 06 / 09 / 2018

**POUR NOUS JOINDRE :**Évaluateur : Jean BRABLÉ  
Téléphone : 03 87 52 96 67  
Courriel : jean.brable@dgfp.finances.gouv.fr  
Réf. LIDO : 2018 - 606 V 1158Le Directeur départemental des finances  
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
36 boulevard de Lorraine  
Boîte Postale 10019  
57501 SAINT AVOLD CEDEX**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN :** TERRAIN NON BÂTI**ADRESSE DU BIEN :** CHEMIN DES DAMES 57500 SAINT AVOLD**VALEUR VÉNALE :** 30 €/m<sup>2</sup>**1 - SERVICE CONSULTANT : VILLE DE SAINT AVOLD***Affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER*

- |                                                  |                     |
|--------------------------------------------------|---------------------|
| <b>2 - Date de consultation</b>                  | : 28 août 2018      |
| <b>Date de réception</b>                         | : 28 août 2018      |
| <b>Date de visite</b>                            | : 05 septembre 2018 |
| <b>Date de constitution du dossier "en état"</b> | : 05 septembre 2018 |

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'un terrain à un riverain demandeur

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**Référence cadastrale : section 39 pour une emprise d'environ 30 m<sup>2</sup> à prélever de la parcelle 485 après arpentage et déclassement éventuel du domaine public communal

Description du bien : emprise en nature de talus

**5 - SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : libre de toute occupation ; aliénable après déclassement éventuel du domaine public communal

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

L'emprise est située en zone Ud du Plan Local d'Urbanisme



**7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de terrains à bâtir

La valeur vénale du bien est estimée à 30 €/m<sup>2</sup>, en valeur d'annexe de bâti.

Le Pôle d'évaluation du domaine ne se prononce pas quant à une valeur de convenance tenant à l'acquéreur potentiel.

**8 - DURÉE DE VALIDITÉ**

Un an

**9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Jean BRABLÉ  
Inspecteur des finances publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian-THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédérique SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-FOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
Mr THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**14 DOMAINE : ACQUISITION D'UN CHEMIN FORESTIER APPARTENANT A LA  
COMMUNE DE FREYMING-MERLEBACH ET RELIANT LA CITE JEANNE D'ARC  
A LA CITE CHAPELLE**

Exposé de Mme PISTER, Adjointe, rapporteur.

Par courrier du 20 septembre 2018, M. le Maire de la commune de Freyming-Merlebach informe M. le Maire de la commune de Saint-Avold qu'un chemin reliant la Cité Jeanne d'Arc à la Cité Chapelle, bien qu'entièrement situé que le ban de Saint-Avold, relève de la propriété de la Ville de Freyming-Merlebach.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

Ban de Saint-Avold  
Section 61 n° 10 – 1ha 48a 22ca  
Section 63 n° 30 – 0a 25ca

De ce fait, afin de régulariser cette situation, la commune de Freyming-Merlebach propose de céder ces parcelles à l'euro symbolique. Cette valeur a été confirmée par France Domaine le 25 octobre 2018.

Ceci étant exposé, vous commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) D'acquérir, pour le compte de la commune, les parcelles visées ci-dessus à l'euro symbolique ;
- b) De partager les frais de notaire entre les deux communes ;

- c) de payer le prix aussitôt après l'accomplissement des formalités de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent et après remise d'une copie authentique portant mention de cette publicité ou au vu du certificat du notaire prévu à l'annexe I de l'article D. 1617-19 du Code général des collectivités territoriales, sachant que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21/822-2112 terrains de voirie.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire,

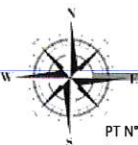
A. WOJCIECHOWSKI







Com. d'agglomération St-Avold Synergie



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10.12.2018  
 PT N°14 DOMAINE : ACQUISITION D'UN CHEMIN FORESTIER APPARTENANT A LA COMMUNE DE FREYMING-MERLEBACH ET RELIANT LA CITE JEANNE D'ARC A LA CITE CHAPELLE  
 Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL  
B.P. 41054  
57036 METZ CEDEX 1Téléphone 03 87 52 96 75 – Télécopie 03 87 52 96 84  
Mél ddfip57.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 25 / 10 / 2018

**POUR NOUS JOINDRE :**Évaluateur : Jean BRABLÉ  
Téléphone : 03 87 52 96 67  
Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. LIDO : 2018 - 606 V 1445Le Directeur départemental des finances  
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire  
Mairie  
42 rue Nicolas Colson  
57800 FREYMING-MERLEBACH**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN :** CHEMIN ET VOIRIE**ADRESSE DU BIEN :** BAN DE 57500 SAINT AVOLD**VALEUR VÉNALE :** SYMBOLIQUE (ENTRETIEN À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ PROPRIÉTAIRE)**1 - SERVICE CONSULTANT :** COMMUNE DE FREYMING-MERLEBACH*Affaire suivie par : Mélanie MIESZKALSKI, responsable du service des affaires foncières*

<b>2 - Date de consultation</b>	: 18 octobre 2018
<b>Date de réception</b>	: 18 octobre 2018
<b>Date de visite</b>	: /
<b>Date de constitution du dossier "en état"</b>	: 18 octobre 2018

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession de chemin et voirie

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**Référence cadastrale : section 61 parcelle 10 d'une contenance de 10 822 m<sup>2</sup>  
section 63 parcelle 30 d'une contenance de 25 m<sup>2</sup>

Description du bien :

section 61 parcelle 10 : chemin forestier  
section 63 parcelle 30 : tènement de voirie**5 - SITUATION JURIDIQUE**

Nom du propriétaire : Commune de FREYMING-MERLEBACH

Situation d'occupation : domaine public

**6 - URBANISME ET RÉSEAUX**

sans objet

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

S'agissant de chemin et voirie à disposition du public dont l'entretien incombe à la collectivité propriétaire la valeur ne peut qu'être symbolique

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

Un an

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

Jean BRABLÉ  
Inspecteur des finances publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETINACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain-BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn-SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLEWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irene GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETINACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLEWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**15. CESSION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE DOURD'HAL SITUÉ 59 RUE PRINCIPALE :  
MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE L'ACQUEREUR**

Exposé de Mme LAUER, Conseillère municipale, rapporteur.

Par délibération en date du 12 avril 2018, point n°11, votre assemblée a décidé la cession de l'ancien presbytère de Dourd'hal situé 59 rue Principale à la SCI les FAÏENCERIES, représentée par M. Didier KRAEMER, ayant son siège social 21 avenue Clémenceau à Saint-Avold.

L'étude de Maître Jean-Philippe KUHN, notaire à Saint-Avold demande pour le compte de M. Didier KRAEMER de modifier l'identité de l'acquéreur au profit de la SCI LE PRESBYTERE, également représentée par M. Didier KRAEMER.

Tous les autres termes de la délibération restant inchangés, il vous est proposé de donner un avis favorable à la demande de l'acquéreur.

**Décision du Conseil municipal**


Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter 3 abstentions : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire, y

A. WOJCIECHOWSKI





Département MOSELLE  Commune : ST AVOLD	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- PLAN DE SITUATION -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant FORBACH 1, rue Félix Barth 57600 57600 FORBACH tél 03 87 29 34 70 -fax 03 87 29 34 74 cdif.forbach@dglip.finances.gouv.fr
Section : 66 Feuille : 000 66 01  Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/2000  Date d'édition : 21/03/2018 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	 parcelle cédée (presbytère)	Cet extrait de plan vous est délivré par :   cadastre.gouv.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mines et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mines et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Maelyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irene GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**16 DOMAINE : PROROGATION DU DELAI DE SIGNATURE : CESSION D'UN  
TERRAIN COMMUNAL SITUÉ RUE DE LA PISCINE.**

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Par délibération du 11 décembre 2017, point n° 29, votre assemblée a décidé de céder une parcelle communale située rue de la Piscine à Mme Séverine RUCHO.

Le délai de signature de cet acte de vente était fixé au 30 novembre 2018.

Cependant, cette date n'a pas pu être respectée car le traitement des dossiers de financement auprès des banques est de plus en plus long du fait de la conjoncture économique actuelle. C'est pourquoi, Maître Richard MAYEUR, notaire chargé de la vente, a sollicité la prorogation du délai de signature des actes.

En conséquence, la commission des opérations immobilières vous propose de reporter le délai de signature en question au 30 novembre 2019 et précise que tous les autres termes de la délibération du 11 décembre 2017 restent inchangés.


**Décision du Conseil municipal**

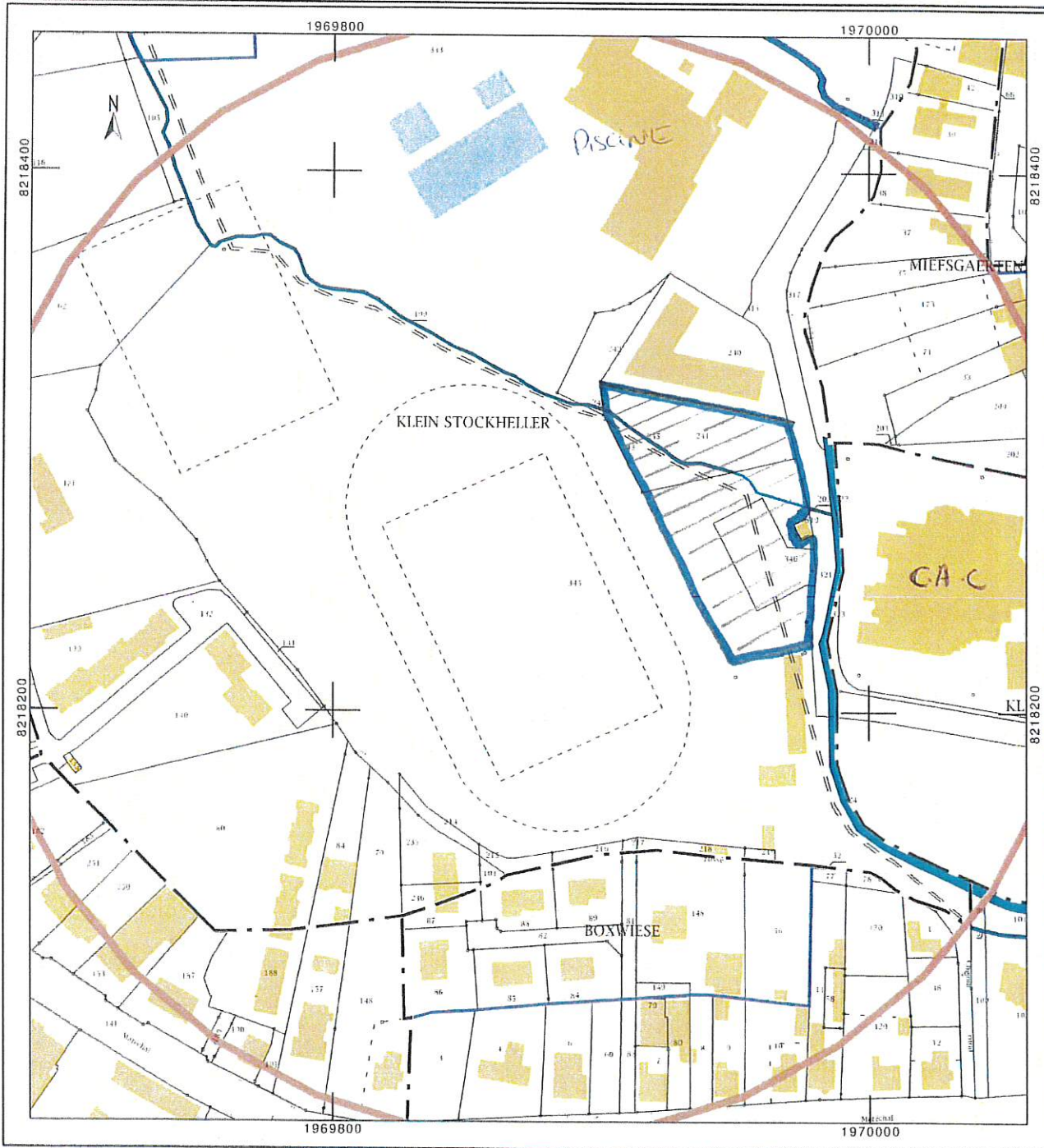
Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité. A noter 3 abstentions : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et Mme IMBAUT

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



Département : MOSELLE  Commune : ST AVOLD	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- PLAN DE SITUATION -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : FORBACH 1, rue Félix Barth 57600 57600 FORBACH tél 03 87 29 34 70 -fax 03 87 29 34 74 cdif.forbach@dglp.finances.gouv.fr
Section : 32 Feuille : 000 32 01  Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/2000  Date d'édition : 04/12/2017 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection RGF93CC49 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances	 terrain cède à Mme RUCHO, surface 50 ares	Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER	Frédérique SLIWINSKI
Lothaire GAUDIG	Sophie HALBWACHS
Josyane BECKER	Serge HAYDINGER
Antoine PELLEGRINI	Estelle SPADACCINI
Sylvain BECKER	André KIKULSKI
Anne LAUER	Irène GORGOL
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle ELMERICH	Michèle TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
Marilyn SALAMONOWSKI	Patrick MALICK
Raphael WITTMER	Nathalie PIGBOT
	Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration**

**à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration**

**à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**17. RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO).**

Exposé de M. VUKOJEVIC, Adjoint, rapporteur.

Par délibération du 11 décembre 2017, point n° 31, votre assemblée a institué la réforme du stationnement payant sur voirie issu de la loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014.

Pour mémoire, l'objectif de la réforme est de donner davantage de compétences aux collectivités locales pour mettre en œuvre un véritable service public du stationnement.

Ainsi, l'amende pénale disparaît au profit d'une redevance appelée forfait post stationnement (FPS) mise en place par le conseil municipal.

Pour contester ce FPS, l'utilisateur doit, à présent, avant de saisir le juge, déposer un recours administratif préalable obligatoire (RAPO), puisque le stationnement payant n'est plus une procédure pénale mais relève de la procédure administrative précontentieuse.

Ce RAPO a pour objectif de prévenir les recours devant la commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).

Le RAPO est donc instruit par deux membres du personnel communal totalement étrangers à l'effectif de la police municipale.

Dans le cadre du suivi de la mise en place du RAPO, l'article L. 2333-87 du CGCT prévoit que l'autorité compétente doit établir un rapport annuel, dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux RAPO, et de permettre à l'organe délibérant de la collectivité de contrôler l'exercice de cette mission.

Selon les termes de l'article R 2333-120-15 du CGCT, ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité ayant institué la redevance avant le 31 décembre.

De ce fait, il vous est proposé de prendre acte des chiffres suivants dans la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 novembre 2018 :

- 1609 FPS ont été émis, dont 1177 ont été payés et 432 non payés ;
- 29 RAPO ont été déposés et traités,
- 21 RAPO ont été acceptés, 8 ont été rejetés, généralement pour non-respect de la procédure ;
- le délai moyen de traitement des RAPO est de 7 jours.

-----L'assemblée a pris acte du présent rapport-----

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire,

A. WOJCIESHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Sergo HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGROT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusée)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**18 DOMAINE : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
COMMUNAL DE LA VOIE PRIVEE DENOMMEE SAUT DU LIEVRE A  
DOUR'HAL**

Exposé de Mme ELMERICH, Conseillère Municipale, rapporteur.

Par délibération du 19 septembre 2018, point n°10, votre assemblée a décidé d'engager une procédure de transfert d'office de la voie privée du lotissement du Saut du Lièvre, propriété de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires des Lots du Lotissement du Saut du Lièvre, qui a été dissoute, en application de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 08 novembre 2018 au samedi 24 novembre 2018, inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée et le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent de délibérer comme suit :

Le conseil municipal :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.318-3, R 318-10 et 11 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134-1 et R134-5 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4, R 141-5 et R.141-7 à 9 ;



Vu la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2018 point n° 10 décidant du classement de la voie privée du Saut du Lièvre au quartier Dourd'hal dans le domaine public routier communal ;

Décide :

- a) De classer dans le domaine public routier communal les parcelles suivantes :

Ban de Saint-Avoid  
Section 71 n° 211 – 1a 06ca  
Section 71 n° 229 – 06a 36ca

formant l'assiette de la voie privée du lotissement du Saut du Lièvre.

Longueur métrique de la voie : 129,20 ml ;

- b) de dénommer la voie en question « rue du Saut du Lièvre » ;
- c) d'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires ;
- d) de prévoir l'inscription des crédits nécessaires pour l'entretien et la gestion de la voie susvisée dans le cadre de l'enveloppe globale des crédits d'entretien de la voirie communale.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 11 décembre 2018

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10.12.2018

PT N°18 DOMAINE : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DE LA VOIE PRIVEE DENOMMEE SAUT DU LIEVRE A DOURD'HAL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
 (MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
 Yahia TLEMSANI  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI  
 Marilyn SALAMONOWSKI  
 Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Estelle SPADACCINI  
 André KIKULSKI  
 Irène GORGOL  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI-JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
 Nathalie PIGEOT  
 Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
 à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
 M. THIERY à M. BRETTNACHER  
 M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
 M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
 Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
 M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
 Mme TIRONI-JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
 à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWSKI (excusée)  
 M. SLIWINSKI  
 Mme SPADACCINI (excusée)  
 M LANG (excusé)  
 M MALICK  
 MME PIGEOT  
 MME ODDO

**19. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE  
 CADRE DES ATELIERS PERI-EDUCATIFS**

Exposé de Mme BOISSENOT, conseillère municipale, rapporteur

Vu la délibération en date du 23 septembre 2014, point n°13, relative à la valorisation des interventions des associations en fixant à 25€ net de l'heure leur participation aux ateliers péri-éducatifs, la commission des affaires scolaires émet un avis favorable au 1<sup>er</sup> versement d'un montant de 675,00€ correspondant à la période 1 à savoir du 10 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Pris l'avis favorable de la commission des affaires scolaires et de la commission des finances.

Ces crédits sont prévus au budget primitif 2018.

**ATELIERS PERI-EDUCATIFS**

Périodes 1 du 10 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018

Associations	Nombre de séances	Valorisation	Subventions allouées
Apprends-moi ta langue	12	25 €	300,00 €
Longeville et St-Avold Basket	6	25 €	150,00 €
Taekwendo	6	25 €	150,00 €
Tennis Club de St-Avold	3	25 €	75,00 €
TOTAL			675,00 €

**Discussion**

M. BREM constate que la ville fait appel au club de basket de Longeville les Saint-Avold, il demande s'il existe un club de basket à Saint-avold.

Mme AUDIS répond par la négative et explique qu'il s'agit du club de basket de Longeville et Saint-Avold.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 9 janvier 2019  
Le Maire, *y*



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM Les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian-THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM Les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER	Frédérie-SLIWINSKI
Lothaire GAUDIG	Sophie-HALBWACHS
Josyane BECKER	Serge-HAYDINGER
Antoine PELLEGRINI	Estelle SPADACCINI
Sylvain-BECKER	André KIKULSKI
Anne LAUER	Irène GORGOL
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle ELMERICH	Michèle-TIRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique-LANG
Marilyn-SALAMONOWSKI	Patrick-MALICK
Raphael-WITTMER	Nathalie-PIGEOT
	Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M.TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M.WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M.HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

## **20. SIMPLIFICATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Exposé de Mme STELMASZYK, adjointe, rapporteur, en remplacement de M. SLIWINSKI, conseiller municipal, absent.

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Compte tenu du mode de facturation actuelle pour les familles qui n'est pas forcément simple il vous est proposé de faire les modifications suivantes.

Pour les résidents de Saint-Avold peu importe le nombre de repas pris dans le mois il sera appliqué le tarif « Repas Naborien ».

Pour les enfants scolarisés à Saint-Avold, si au moins un des deux parents est résident de la commune le tarif « Repas Naborien » sera appliqué.

Pour les enfants scolarisés en ULIS à Saint-Avold, le tarif « Repas Naborien » sera appliqué.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les modifications ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à signer les avenants nécessaires, à modifier le règlement intérieur de la restauration scolaire ainsi que la régie de recette.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain-BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédérie SLWINSKI  
Sophie-HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle-TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick-MALICK  
Nathalie-PIGEOT  
Virginie-ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**21. PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION SPORTIVE JEANNE D'ARC ET  
AU HUCHET ATHLETIC CLUB POUR LES FRAIS D'ENTRETIEN DES TERRAINS  
SPORTIFS PERIPHERIQUES MARCEL LUX ET EMILE HUCHET – EXERCICE 2018**

Exposé de Mme AUDIS, adjointe, rapporteur.

Vu la délibération en date du 28 septembre 2009 point n°9 relative aux conventions signées entre la Ville, le Huchet Athlétic Club (H.A.C.) et l'Association Sportive de Jeanne d'Arc (A.S.J.A.) en date des 12 et 14 octobre 2009 qui engagent les deux clubs à assurer l'entretien courant des installations à savoir : le terrain, les abords, le club house et les vestiaires,

Vu les modalités d'attribution pour la participation financière, à savoir :

- 1) Valorisation du bénévolat : calculé sur la base de 7,83 euros correspondant au SMIC horaire net en vigueur, fonctionnement sur 45 semaines à raison de 8 heures hebdomadaires plafonnée à 3 000 euros ;

Pris l'avis de la commission de la jeunesse et des sport et la commission des finances et après étude des dossiers transmis par les deux associations sportives, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement de la participation financière à l'ASJA et au HAC, soit la somme de **5 640,00 €** s'établissant comme suit :

	BENEVOLAT VALORISE	ENTRETIEN	TOTAL (arrondi)
ASJA	7,83 € X 8 heures X 45sem = 2 819 €	/	2 820 €
HAC	7,83 € X 8 heures X 45sem = 2 819 €	/	2 820 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018 sous l'imputation budgétaire 65/412-6574.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothar GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGBOT  
Virginie ODDO

**OBSERVATIONS :**

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWSKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGBOT  
MME ODDO

**22. ECOLE D'EQUITATION DE SAINT-AVOLD - PARTICIPATION FINANCIERE AUX  
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DU CENTRE EQUESTRE -  
EXERCICE 2018**

Exposé de M. KIKULSKI, conseiller municipal, rapporteur.

Par délibération en date du 13 janvier 1994, point n°11, le Conseil municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement du Centre Equestre, dont la gestion a été confiée à l'Ecole d'Equitation de Saint-Avold par convention du 16 novembre 1984, complétée par l'avenant n°1 du 24 juin 1994, l'avenant n°2 du 22 décembre 1998 et l'avenant n°3 du 10 décembre 2015.

Au vu des justificatifs présentés, les frais engagés durant l'année civile 2017 par l'Ecole d'équitation s'articulent selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant
Salaires personnel d'entretien (palefrenier)	33 364,62 €
Consommation eau, électricité, gaz, pellets	7 826,51 €
Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations	2 317,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 508,39 €</b>

L'aide attribuée à l'école d'équitation pour la participation aux frais de fonctionnement et d'entretien pour l'exercice 2018 est de 15 000,00 euros répartie comme suit :

Montant de l'aide pour la participation aux frais d'entretien	10 436,73 €
Coût d'utilisation du logement de fonction du gardien	4 563,27 €

Il est à noter qu'une avance a été versée par délibération en date du 18 avril 2018 correspondant à 30 % du montant de l'aide attribuée en 2017, savoir 4 041 euros.

Pris l'avis favorable de la commission de la jeunesse et des sports et de la commission des Finances,

Il est proposé au Conseil municipal de verser à l'école d'équitation le solde de la participation financière.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 selon l'imputation budgétaire 65/4142-6574 : Subvention de fonctionnement aux associations, autres organismes privés.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
 (MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
 Yahia TLEMSANI  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERY  
 Mirelle STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI  
 Marilyn SALAMONOWSKI  
 Raphael WITTMER

Frédérique SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Estelle SPADACCINI  
 André KIKULSKI  
 Irène GORGOL  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI-JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
 Nathalie PIGEOT  
 Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
 à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
 M. THIERY à M. BRETTNACHER  
 M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
 M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
 Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
 M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
 à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWSKI (excusée)  
 M. SLIWINSKI  
 Mme SPADACCINI (excusée)  
 M. LANG (excusé)  
 M. MALICK  
 MME PIGEOT  
 MME ODDO

**23. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES MANIFESTATIONS - EXERCICE 2018.**

Exposé de Mme AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Saint-Avold a mis en place un accompagnement pour « un sport pour tous » diversifié par la mise à disposition d'équipements, par l'attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles aux clubs et associations naboriennes. Les associations et clubs qui organisent des événements devenus pour la plupart incontournables, participent activement à la vie et à l'animation de la cité.

Dans ce contexte, il vous est proposé après avis des commissions des sports et finances de verser des subventions aux associations et clubs, selon les éléments ci-après. Les dépenses étant prévues au budget primitif 2018 chapitre 65/401-6574 aide aux associations sportives.

- Aide à l'organisation de manifestations sportives :

Club/Association	Manifestation	Date	Montant
Athlétique Club de Saint Avold	31 <sup>ème</sup> édition « Les foulées d'Oderfang »	9 septembre 2018	700,00 €
Para Club Sportif de Saint-Avold	18 <sup>ème</sup> édition « Week-end « Sport en fête » Saut de 3 parachutistes »	9 septembre 2018	1 200,00€

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
 Saint-Avold le 11 décembre 2018  
 Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahya TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIÉRCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIÉRCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**24. TENNIS COUVERTS TECSA : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES TENNIS COUVERTS – EXERCICE 2018**

Exposé de Mme PILI, conseillère municipale, rapporteur.

Par délibérations en date des 12 décembre 1991, point n°7 et 4 juin 1998, point n°10, le Conseil municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement des tennis couverts, dont la gestion a été confiée au Tennis Club de Saint-Avold (TECSA) par convention du 29 janvier 2009 point n° 16, complétée par avenant n°1 en date du 3 janvier 2012 et par avenant n°2 en date du 13 décembre 2014.

Au vu des justificatifs présentés, les frais engagés durant l'année civile 2017 par le Tennis Club de Saint-Avold s'articulent selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant
Salaires personnel d'entretien et nettoyage	6 870,93 €
Consommation eau, électricité, gaz	8 755,72 €
Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations	1 523,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 149,98 €</b>

Pris l'avis favorable de la commission de la jeunesse et des sports et de la commission des finances,

Il est proposé au Conseil municipal de verser au Tennis Club la participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien des équipements soit la somme de 10 000,00 €.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 sous l'imputation 65/4121-6574 - Subvention de fonctionnement aux associations sportives.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christlan THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER	Frédéric SLIWINSKI
Lothaire GAUDIG	Sophie HALBWACHS
Josyane BECKER	Serge HAYDINGER
Antoine PELLEGRINI	Estelle SPADACCINI
Sylvain BECKER	André KIKULSKI
Anne LAURER	Irène GORGOL
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle ELMERICH	Michèle THRONI-JOUBERT
Nathalie PILI	Dominique LANG
Marilyn SALAMONOWSKI	Patrick MALICK
Raphael WITTMER	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme THRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**25. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « HAUT-NIVEAU » AUX ASSOCIATIONS  
SPORTIVES – EXERCICE 2018**

Exposé de M. BRETTNACHER, Conseiller municipal, rapporteur.

Après avis favorables des commissions de la « Jeunesse et Sports » et des « Finances », il est proposé au Conseil municipal d'octroyer aux associations sportives une subvention pour le soutien au sport de haut-niveau, au titre de l'année 2018, selon le tableau ci-après.

Le critère adopté pour le calcul de l'aide est basé sur la participation des clubs sportifs aux championnats de France (saison sportive 2017/2018). Il est précisé que seules les compétitions hors Alsace et Lorraine sont considérées.

Un forfait est appliqué pour la prise en charge des frais, à savoir :

- 15 euros pour l'hébergement ;
- 2 euros pour un petit déjeuner ;
- 6 euros pour un déjeuner ;
- 6 euros pour un dîner ;
- 40 % des frais de péage et de carburant.

Les forfaits sont applicables aux athlètes et à un entraîneur.

Les subventions sont calculées après examen des convocations aux compétitions et des justificatifs transmis et certifiés par les clubs.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018 sous l'imputation budgétaire 65/401-6574.

### SUBVENTIONS HAUT NIVEAU - ANNEE 2018

ASSOCIATIONS	PEAGE	CARBURANT	HEBERGEMENT <i>Forfait</i>	REPAS <i>Forfait</i>	SUBVENTION ACCORDEE (arrondi)
UNION CYCLISTE DU BASSIN HOULLER	948,68 €	1958,96 €	1 860,00 €	1 404,00 €	6 172 €
CLUB HANDISPORT	572,40 €	596,63 €	2 070,00 €	3 318,00 €	6 557 €
CERCLE TENNIS DE TABLE	105,84 €	232,00 €	45,00 €	30,00 €	413 €
JUDO CLUB et D.A.	127,20 €	547,96 €	390,00 €	144,00 €	1 209 €
TRAMPOLINE GYM	12,96 €	30,80 €	150,00 €	60,00 €	254 €
CERCLE NAUTIQUE	36,08 €	196,78 €	210,00 €	24,00 €	467 €
CERCLE ESCRIME	41,12 €	42,12 €	30,00 €	0,00 €	113 €
UNSS PONCELET GYM	135,84 €	111,22 €	600,00 €	720,00 €	1 567 €
BOXING CLUB	0,00 €	570,80 €	150,00 €	0,00 €	721 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 980,12 €</b>	<b>4 287,27 €</b>	<b>5 505,00 €</b>	<b>5 700 €</b>	<b>17 473 €</b>

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.  
Mme PILI ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme  
Saint-Avoird le 11 décembre 2018  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire CAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**26. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2019 A L'ASSOCIATION « ARC EN CIEL » (MULTI-ACCUEIL).**

Exposé de Mme PISTER, adjointe, rapporteur.

Comme chaque début d'année, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées en matière d'avance sur subvention aux associations.

Pour mémoire, le Conseil municipal a octroyé en 2018 une subvention de 290 000 € à l'association « Arc-en-Ciel », gestionnaire du multi-accueil.

Aussi vous est-il demandé d'accepter dès à présent, pour l'année 2019, le versement d'une avance à l'association « Arc en Ciel » gestionnaire du Multi-accueil, égale à 50 % de la subvention versée au titre de l'année 2018, soit la somme de 145 000 €.

La dépense sera à imputer au Chapitre 65-64 Article 6574 du budget de l'exercice 2019.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI





REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christlan THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothar GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain-BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMONOWSKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**27. OCTROI D'UNE BOURSE INITIATIVE A Mlle HOFFMANN MARGOT, Mlle ESMEN  
SARA, M. BIVOIT SAMUEL, Mlle EBEL MARIE LAURE**

Exposé de M. GAUDIG, Conseiller municipal, rapporteur.

Par délibérations du 27 février 2002 point n° 8 et du 12 avril 2018 point n° 6, le conseil municipal instituait l'action « Bourse initiative » et adoptait les modalités d'attribution déclinées ci-dessous :

- Les bénéficiaires seront âgés de 16 à 25 ans
- Aide plafonnée à 500,00 €, n'excédant pas 50 % du coût total du projet.

Les dossiers trouvant faveur auprès de la commission Vie associative, votre assemblée est appelée à approuver l'attribution d'une participation financière aux personnes désignées ci-dessous :

Nom prénom	Projet	Participation Ville
HOFFMANN Margot	Projet d'études supérieures - BTS Assistante manager	300,00 €
ESMEN Sara	Projet d'études supérieures - BTS Gestion Administration Clients	300,00 €
BIVOIT Samuel	Projet humanitaire - Participation au rallye raid 4L Trophy	300,00 €
EBEL Marie Laure	Projet d'études supérieures aux Etats Unis	500,00 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018 au chapitre 65/90 - article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres - Interventions économiques.

**Discussion**

Mme IMBAUT indique être tout à fait favorable au principe des bourses initiatives mais émet toutefois des réserves quant à l'attribution d'une bourse pour un projet d'études BTS sachant que les élèves dans cette situation sont nombreux.

M. le Maire répond qu'il est aussi question d'aide à la scolarité, il ne voit donc aucun problème tant que le budget le permet.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité. A noter 3 abstentions : M.BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI-JOUBERT, Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 9 janvier 2019  
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain-BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HILFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WETEMER

Frédérie SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**28. PRIX DU BENEVOLAT ROLAND BRACONNIER - ANNEE 2018.**

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Dans sa séance du 21 décembre 2009, le Conseil municipal a adopté la création du prix du bénévolat Roland Braconnier, titre décerné à une personne ou une association portant les valeurs du bénévolat.

Vu le nombre innombrable de bénévoles œuvrant dans le monde associatif local, depuis l'année passée, deux personnes sont honorées.

Après étude des principes d'attribution, il est soumis à l'approbation des membres du Conseil municipal, l'attribution du prix du bénévolat Roland Braconnier 2018, respectivement 500 €, à :

- **Madame Yvette MARTAN,**

une personne attachante, souriante et toujours prête à rendre service, bientôt 82 ans et toujours présidente du cercle généalogique de Saint-Avold. Cette passion s'est révélée au sein du service « état civil » de la Mairie de Saint-Avold où elle a débuté en 1954. Elle a créé le cercle généalogique dans les années 1980, qui s'est constitué en association en 1984.

Aujourd'hui, située rue des Américains à Saint-Avold, une permanence accueille le public intéressé, tous les samedis après-midi ainsi que le premier mercredi du mois. Plus de 2 000 ouvrages concernant 99 communes autour de Saint-Avold sont consultables sur place.

Toujours à l'œuvre, chaque jour elle transcrit les registres d'état Civil papier dans des fichiers informatiques, actuellement 111 800 personnes sont répertoriées.

En plus de son investissement bénévole au sein du cercle généalogique, elle est aussi membre du Conseil d'Administration de la MJC et participe chaque mois à la préparation des repas pour les membres de l'association.

Et à :

- **M. Laurent KLEMM :**

Président du Moto club Team Saint Nabor, fortement impliqué dans « une rose, un espoir ».

Le Moto Team Saint Nabor est un club de motards qui existe depuis 2012. Il a été créé pour organiser et gérer l'opération une Rose un Espoir à Saint-Avold. De 2010 à 2012 "les roses" étaient faites par une bande de copains motards. En 2012, vu l'ampleur que cela prenait, il a fallu créer une association.

M KLEMM et son épouse font parties de l'association depuis 2011. En 2019 ce sera leur 9e participation, d'abord simple membre de 2011 à 2015, vice-président de 2016 et 2017 et président de l'association pour l'édition 2018.

Pour l'année 2018 sera marquée par un gain de 31508,68 € pour le secteur Saint Avold et 1 638 871,08 € au niveau national.

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2018 selon l'imputation budgétaire : chapitre 67/33 - article 6714 (Charges exceptionnelles, Bourses et prix).

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.  
A noter une voix CONTRE : M. BREM .

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
 (MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
 Yahia TLEMSANI  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERRY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI  
 Marilyn SALAMONOWSKI  
 Raphael WITTMER

Frédérique SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Estelle SPADACCINI  
 André KIKULSKI  
 Irène GORGOL  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI-JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
 Nathalie PIGEOT  
 Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
 à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
 M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
 M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
 M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
 Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
 M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
 à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWSKI (excusée)  
 M. SLIWINSKI  
 Mme SPADACCINI (excusée)  
 M. LANG (excusé)  
 M. MALICK  
 Mme PIGEOT  
 Mme ODDO

**29. OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION HANDI'CHIENS.**

Exposé de Mme BECKER, conseillère municipale, rapporteur.

L'association Handi'Chiens, reconnue d'utilité publique, a pour vocation d'offrir un chien d'assistance à des personnes à mobilité réduite, à des enfants polyhandicapés ou à des établissements spécialisés.

Cette association œuvre depuis 1989 sur ses fonds propres grâce aux cotisations de ses membres et aux ressources de donateurs.

Depuis quelques années, dans la conjoncture actuelle, leurs moyens financiers diminuent considérablement et l'association peine à réaliser un budget annuel équilibré. La municipalité participe financièrement à l'association par l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuelle de 1000 euros, point 33 de la délibération du 28 juin dernier.

Aussi tous les deux ans cette association organise un stage de remise de chiens d'assistance qui cette année s'est déroulé à Vigy du 14 au 27 octobre. A cette occasion l'association participe entre autres aux frais d'hébergement, de restauration des personnes handicapées. Le bilan dressé pour assurer dans de bonnes conditions ce stage et dans la globalité pour assumer le coût d'éducation des chiens remis aux bénéficiaires représentant une somme de 15 000 euros chacun est à ce jour négatif.

Depuis une trentaine d'années près de 150 compagnons sont remis gracieusement à des personnes qui souffrent d'un handicap moteur et sont également dépendantes d'une aide au quotidien.

Après l'avis favorable de la commission de la Vie associative, il est demandé aux membres du Conseil municipal l'approbation d'une subvention de 1 000 euros permettant le parrainage d'un chien et ainsi à l'association son acquisition. Cette subvention sera répartie sur deux exercices comme suit :



- Sur le budget 2018 : 500 €
- Sur le budget 2019 : 500 €.

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2018 selon l'imputation budgétaire : chapitre 65/334 - article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

A noter que M. HELFENSTEIN a quitté momentanément la salle et n'a pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yabla TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marlyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWAGHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWAGHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMONOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**30. OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION MOSELLE  
JEUNESSE - ANNEE 2018**

Exposé de M. KIKULSKI, conseiller municipal, rapporteur.

Depuis 2001, la ville de Saint-Avold a mis en place, dans le cadre du dispositif « Moselle macadam sport », initié par le Conseil départemental de la Moselle, des projets sportifs en faveur des jeunes des quartiers âgés entre 11 et 17 ans.

A partir de 2012, avec le dispositif « Moselle macadam jeunesse », le Conseil départemental a animé des politiques volontaristes pour contribuer à l'épanouissement des jeunes en leur donnant accès à des pratiques sportives et culturelles. L'ensemble de ces interventions a conduit l'Unicef à reconnaître la Moselle comme département « ami des enfants » en 2014.

Pour autant, les besoins exprimés par la jeunesse évoluant et les réponses proposées n'étant pas toujours adaptées, le Conseil départemental Junior a prouvé la nécessité de mettre les jeunes au cœur de la démarche, en les écoutant et en les associant aux décisions et aux actions qui les concernent.

C'est dans ce cadre qu'une nouvelle charte « Moselle jeunesse » a été signée le 21 juin 2017 avec le Département pour la période 2016/2018 en adéquation avec le mandat du Conseil départemental Junior. Le projet « Moselle jeunesse » a pour objectif de construire avec les jeunes une intervention actualisée plus pertinente, en ciblant prioritairement les 11-17 ans, en associant les territoires en s'appuyant sur les forces et ressources qui les composent.

La commune qui s'est engagée dans ce dispositif se donne les moyens de coordonner les différentes interventions qu'elle gère en faveur de la jeunesse (action sociale, sport, culture, etc...), coordonne les projets, facilite l'identification des réseaux de jeunes mobilisables et articule les moyens nécessaires à la réalisation des actions qui s'inscrivent dans les objectifs prioritaires.

Aussi,

Vu la Charte départementale « Moselle jeunesse » signée entre le Département et la commune de Saint-Avold le 21 juin 2017 ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 11 septembre 2017,

Vu les règlements d'octroi de subventions en vigueur,

Considérant l'intérêt des projets initiés par les jeunes et pour les jeunes,

Pris l'avis favorable des commissions de la Vie Associative et des Finances,


Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au Comité Inter Association du Wenheck une subvention de 600 € comme ci-après :

#### TABLEAU DES REPARTITIONS DES SUBVENTIONS MOSELLE JEUNESSE – ANNEE 2018

ORGANISME PORTEUR DE PROJET	CIA du Wenheck	OBJECTIFS	Créer du lien entre adolescents par le biais d'un séjour
ACTIONS	Séjour « Bol d'air »	PARTENAIRES	CMSEA Logi-est Naboraid CD 57
NOMBRE DE JEUNES CONCERNES	12	BUDGET DE L'ACTION	6390 €
SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	800 €	SUBVENTION DE LA VILLE DE ST-AVOLD	600 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018 au chapitre 65/334 - article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres –associations socio-culturelles.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire, 



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian-THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWAGHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGBOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWAGHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGBOT  
MME ODDO

**31. BUDGET PRINCIPAL 2018 - DECISION MODIFICATIVE**

Exposé de M. GAUDIG, conseiller municipal, rapporteur.

Par délibération du 16 avril 2018, vous avez voté le budget primitif 2018 de la Ville.

Afin de pouvoir établir des mandats au titre des dépenses liées aux charges à caractère général du service Vie Associative, il vous est proposé de voter la décision modificative et d'effectuer les virements de crédits suivants :

Un montant de 781,00 € du chapitre 65/334 - 6574 réparti comme suit :

- sur le chapitre 011/0241 - 6232 : 685,00 €
- sur le chapitre 011/33 - 6232 : 96,00 €.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire, Y



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Mehèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGBOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGBOT  
MME ODDO

**32. BUDGET 2018 - DECISIONS MODIFICATIVES**

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Par délibération en date du 12 avril 2018, point n° 2, votre assemblée a adopté le budget primitif 2018.

Il vous est proposé aujourd'hui de voter les décisions modificatives suivantes :

1) Transfert de crédits du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) vers le chapitre 011 (charges à caractère général) comme suit :

- |                                                       |             |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| • 65/212-6558 (autres contributions-écoles primaires) | - 1 500,00€ |
| • 65/255-65738 (classes de découverte)                | - 1 500,00€ |
| • 65/2551-6574 (subventions - périscolaire)           | - 2 600,00€ |
| • 65/20-6574 (subventions - services communs)         | - 2 165,00€ |
| • 011/822-60633 (fournitures de voirie)               | +7 765,00€  |

2) Transfert de crédits pour les dépenses de personnel (+ 200 000 €) et notamment pour :

- remplacements agents en longue maladie ou maternité
- mise en place de mercredis loisirs
- renfort cantine Lemire (restauration directe)
- validation de services
- hausse tarifs Mutuelle : participations plus élevées

Ce montant sera à prélever de différentes imputations budgétaires pour être affecté au chapitre 012, selon tableau ci-dessous :



Crédits à prélever			crédits à affecter sur chapitre 012		
chapitre article	libellé	montant	chapitre article	objet	montant
011- 615221	bâtiments publics	-25 000,00	012-64131	rémunérations non titulaires	184 000,00
011-6188	autres frais divers	-15 000,00	012-6453	cotisations aux caisses de retraite	12 000,00
66-66111	charges financières  intérêts	-50 000,00	012-6458	cotisations aux autres organismes sociaux	4 000,00
66-6615	intérêts comptes courants	-20 000,00			
67-673	titres annulés	-30 000,00			
014- 739223	fonds de péréquation ressources comm.FPIC	-60 000,00			
Total		-200 000,00			200 000,00

Après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter ces décisions modificatives au budget de la ville, exercice 2018.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.  
A noter 3 CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme  
Saint-Ayold le 11 décembre 2018



Le Maire, *r*

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (19)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjointes (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédérique SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michele TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (14)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration**

**à des membres présents (7)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
Mme SPADACCINI (excusée)  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**33. VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2019 A  
L' AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE**

Exposé de M. le Maire,

Conformément à la circulaire n°3300 SG du 15/01/1988 et aux orientations de la charte de la vie associative adoptées par délibération du Conseil municipal en date du 26 août 2003, des avances sur subventions peuvent être consenties avant le 31 mars aux associations qui en ont fait la demande, dans la limite de 50 % maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

Après avis favorable de la commission des finances, il vous est donc proposé d'attribuer à l'Amicale du personnel municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, une avance sur subvention de fonctionnement 2019 de 103 860,00 € représentant 50 % du montant de la subvention 2018 (207 720,00 €). Le versement de celle-ci interviendra début 2019.

Il sera tenu compte de cette avance relevant du budget principal, chapitre 65/5203-6574, lors de l'attribution à l'amicale, de la subvention annuelle de fonctionnement pour 2019.

Les crédits seront à prévoir au budget primitif 2019.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire, /

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (20)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (13)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (6)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**34. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L-2122-22 ET L-2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 8 avril 2014 (point n°2).

Il s'agit de :

**1. La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés**

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT	Montant TTC	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification du marché
Fourniture d'EPI et de vêtements de travail				
Lot n°1 : pour les agents des ateliers municipaux	maxi 20 000 €/an	maxi 24 120 €/an	TEXPRO ZAC DE Morville 57170 MORVILLE LES VICS	11/10/2018
Lot n°2 : pour les agents de la police municipale	maxi 10 000 €/an	maxi 12 060 €/an	GK 55, rue Jacquard 60740 SAINT MAXIMIM	02/10/2018

## 2. Indemnisation des sinistres par les assureurs

Assureurs	Montant des indemnisations	Date des sinistres	Objet
MACIF	1 989,20€	22/12/2016	Domage Candélabre rue Foch
	1 958,75€	15/12/2017	Détérioration d'un lampadaire rue Barthélemy Crusem
MMA IARD	2 143,43€	24/05/2018	Choc de VTM rue Boulevard de Lorraine
ALLIANZ IARD	3 367,64€	05/03/2018	Dégât des eaux groupe scolaire carrière
	543,71€	04/07/2017	Vandalisme Dojo de De Brack
MACIF	1 782,07€	25/02/2018	Candélabre détérioré Coteau St-Croix
ASSURANCE CONSEIL HUBSCH	1 258,59€	21/11/2015	Détérioration candélabre rue Hirschauer

## 3. Renonciations à l'exercice du droit de préemption

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance	Non préemption	Préemption
4930	14/09/18	Patrice BONIS et Brigitte BASSET	8 impasse de Bar	746m <sup>2</sup>	17/09/18	
4931	14/09/18	SAS SAINTE BARBE	8 rue de Tours	630m <sup>2</sup>	27/09/18	
4932	18/09/18	SCI VARSBERGEOISE	26 Chemin départemental	767m <sup>2</sup>	27/09/18	
4933	18/09/18	André DECHOUX	Rue Foch	103m <sup>2</sup>	27/09/18	
4934	18/09/18	SNI SAINTE BARBE	1A et B rue de Cambrai	1840m <sup>2</sup>	27/09/18	
4935	20/09/18	Loïc DEMMERLE	3 rue Barthélémy Crusem	776m <sup>2</sup>	27/09/18	
4936	22/09/18	Rotraud BLANKE	3 rue des Vergers	706m <sup>2</sup>	27/09/18	
4937	25/09/18	SCI UHL	26 chemin Départemental	3030m <sup>2</sup>	27/09/18	
4938	02/10/18	Brigitte SCHOULER	7 rue Gabriel Pierné	1135m <sup>2</sup>	11/10/18	
4939	09/10/18	SCI LES GENÊTS	Zone de l'Europort	11438m <sup>2</sup>	11/10/18	
4940	10/10/18	SCI des 2 Pavillons	7 rue du Pré Fleuri	733m <sup>2</sup>	11/10/18	
4941	10/10/18	Consorts KIEFFER	12 impasse des Roseaux	628m <sup>2</sup>	11/10/18	
4942	09/10/18	Carole HANAU	Hepsterberg	4414	11/10/18	
4943	09/10/18	SCI DE LA POSTE	2 rue du Général de Gaulle	761m <sup>2</sup>	11/10/18	
4944	25/10/18	Jean Claude HAUGEARD et Stéphanie COLBUS	11 rue des Glaïeuls	640m <sup>2</sup>	25/10/18	
4945	13/10/18	SARL BIG PROPERTY	79 rue Altmayer	1583m <sup>2</sup>	17/10/18	
4946	17/10/18	LOGIEST	28 rue de la Chapelle	1456m <sup>2</sup>	25/10/18	
4947	17/10/18	LOGIEST	5 rue du 18ème Chasseur	274m <sup>2</sup>	25/10/18	

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieudit	Décision		
				Contenance	Non préemption	Préemption
4948	18/10/18	Consorts TRINH	Galerie de l'Etoile	1255m <sup>2</sup>	25/10/18	
4949	18/10/18	LOGIEST	11 rue du 18 <sup>ème</sup> Chasseur	342m <sup>2</sup>	25/10/18	
4950	19/10/18	SCI PAUL DURAND	Rue de la Montagne	573m <sup>2</sup>	25/10/18	
4951	20/10/18	SARL EURO NEGOCE	76 bd de Lorraine	352	25/10/18	
4952	20/10/18	Consorts OBRINGER	17 Chemin Saint- Hilaire	1076m <sup>2</sup>	25/10/18	
4953	26/10/18	Mickaël THOMAS	1A et B rue de Cambrai	1989m <sup>2</sup>	08/11/18	
4954	26/10/18	Communauté d'Agglo	Zone de l'Europort	2339	08/11/18	
4955	26/10/18	Consorts QUEVY	10 rue Gustave Charpentier	772m <sup>2</sup>	08/11/18	
4956	26/10/18	Julien PORTE et Ghislaine WESTERMANN	22 rue de l'Hôpital	36m <sup>2</sup>	08/11/18	
4957	26/10/18	M. et mme Djura DJERFI	31 rue des Américains	170m <sup>2</sup>	08/11/18	
4958	06/11/18	Consorts ULLMER	9 rue des Hirondelles	1484m <sup>2</sup>	08/11/2018	

#### 4. Signature de contrat – ligne de trésorerie

Contrat de prêt n° 5569661 avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne de Metz en date du 25 mai 2018 :

- Pour le financement du programme d'investissement 2018 – budget principal
- Montant : 1 600 000€
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 1,65%
- Remboursement trimestriel
- Montant de l'échéance : 30 157,34 euros
- Mode d'amortissement : progressif
- Commission d'intervention : 1 600€

Contrat de ligne de trésorerie n° 2018901486M 00001 utilisable par tirages, avec La Banque Postale Paris, en date du 9 novembre 2018

- Pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie
- Montant : 500 000,00 euros
- Durée : 364 jours à compter du 22 novembre 2018
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0,66% l'an
- Paiement trimestriel des intérêts
- Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Commission d'engagement : 750,00 euros
- Commission de non utilisation : 0,10% l'an
- Modalités d'utilisation : tirages/versements –procédure de crédit d'office



- Montant minimum : 10 000 euros par tirage

### 5. Convention d'occupation à titre précaire et révocable

LIEUDIT	Coordonnées locataires	Date convention	Montant redevance annuelle
QUARTIER NIEDECK	DOEBLER Angèle 6 Quartier Niedeck	31 août 1979	22,05 €
KLEIN STOCKHELLER	KOENIG Christian 6 Impasse Stockheller	20 novembre 2000	8,30 €
	MOLL Eugène 7 Impasse Stockheller	30 octobre 2000	8,30 €
	DECHOUX André 8 Impasse Stockheller	20 septembre 1976	8,30 €
QUARTIER EMILE HUCHET	BOUSTER Jean-François 1 rue des Asters	28 juin 2010	27,85 €
	HAAG Sébastien 5 rue des Lys	28 octobre 2013	27,85 €
	FOURMANN Maxime 7 rue des Lys	28 octobre 2013	27,85 €
RUE DE LA PISCINE	GUERZONI Roland 9c, rue de la Chapelle	24 février 2014	8,30 €
TERRAINS DIVERS SUR BAN DE SAINT-AVOLD ET DOURD'HAL	DELANGÉ Jean-Yves 2 rue Poincaré	1 <sup>er</sup> mars 2006	25,70 €
	URSCHEL Maryse 12 Passage des Poilus	1 <sup>er</sup> mars 1984	15,30 €
	AFAEI 2 En Verrerie	21 janvier 1991	94,20 €
	SYNDICAT DES APICULTEURS M. PISTER 20 rue de la Forêt	6 août 1997	12,70 €
	SADDOUGUI Karim 64 rue de la Carrière	22 février 2007	17,30 €
LOCATION BOXES DE STATIONNEMENT RUE DES AMERICAINS	BOUSSERT Pierre 64, rue des Américains	10 mars 2015	213,60 €
	SADDI Valentino 69, rue des Américains	10 mars 2015	213,60 €
LOCATION BOXES DE STATIONNEMENT PARKING MERTZELLE	PARIZOT William 1 rue de la Mertzelle	11 février 2004	213,50 €
	LAZARO Raphaël 6 Place de la Victoire	10 janvier 2002	213,50 €
	MERLE Jean-Claude 2 rue de la Mertzelle	19 mars 2004	213,50 €
	SARL KAMIN François 6 rue Poincaré	18 janvier 2012	213,50 €

### 6. Concessions cimetièrre : Tableau (9 pages annexées suivantes)

-----l'assemblée prend acte du présent compte rendu -----



Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire, *Y*

A. WOJCIECHOWSKI

Liste des opérations

Ville de Saint-Avoid

## LISTE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Période du 30/07/2018 au 15/11/2018

### Natures

A : Attribution (Concession nouvelle)      S : Conversion de superficie  
R : Renouvellement de concession        H : Conversion hors place  
C : Conversion de durée

### Règlement chèque bancaire

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
R	15	HOMBOURGER Cécile Titre n° 5496 Quittance n° M 0575136 du 30/07/2018 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	46,00
R	30	JAGER Georges Titre n° 5498 Quittance n° M 0575138 du 01/08/2018 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	91,00
A	15	DERVAUX Marie-Claire Titre n° 5499 Quittance n° M 0575139 du 01/08/2018 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	700,00

15/11/2018

Page 1

## Liste des opérations

Ville de Saint-Avoid

R	50	GARDET Edmée Titre n° 5500 Quittance n° M 0575140 du 16/08/2018 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	WIECZORREK Armand Titre n° 5502 Quittance n° M 0575142 du 20/08/2018 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	15	PIAGGESI Marie France Titre n° 5504 Quittance n° M 0575144 du 23/08/2018 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	50	WASMER Jean Michel Titre n° 5503 Quittance n° M 0575143 du 23/08/2018 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	50	FORBACH Martine Titre n° 5506 Quittance n° M 0575146 du 23/08/2018 Chèque bancaire	2 400,00	1 600,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
R	15	GIGOUT Jean-Claude Titre n° 5507 Quittance n° M 0575147 du 28/08/2018 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
A	30	MAMERI Rachid Titre n° 5510 Quittance n° M 0575149 du 29/08/2018 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00

15/11/2018

Page 2

## Liste des opérations

## Ville de Saint-Avoid

R	30	SCHMITT Jean-Claude Titre n° 5511 Quittance n° M 0575150 du 29/08/2018 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	15	PILOT Jacqueline Titre n° 5508 Quittance n° M 0575148 du 29/08/2018 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	30	MAMERI Rachid Titre n° 5509 Quittance n° M 0575149 du 29/08/2018 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	15	FERNANDES Evelyne Titre n° 5512 Quittance n° M 0575151 du 30/08/2018 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	30	HANAU Roger Titre n° 5514 Quittance n° M 0575153 du 31/08/2018 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	15	WRZOSEK Martin Titre n° 5515 Quittance n° M 0575154 du 03/09/2018 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	15	FOBER Dominique Titre n° 5516 Quittance n° M 0575155 du 04/09/2018 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00

15/11/2018

Page 3

Ville de Saint-Avoid

Liste des opérations

R	30	DORLET Josette Titre n° 5517 Quittance n° M 0575156 du 06/09/2018 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	15	LANGE Wolfgang Titre n° 5518 Quittance n° M0575157 du 10/09/2018 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
R	30	BECKER Liliane Titre n° 5519 Quittance n° M 0575158 du 13/09/2018 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	30	CAZZOLA Sylvie Titre n° 5521 Quittance n° M 0575160 du 25/09/2018 Chèque bancaire 9235069	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
A	15	ROFFÉ Fernand Titre n° 5522 Quittance n° M 0575161 du 01/10/2018 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
R	50	WALKOWIAK Dominique Titre n° 5523 Quittance n° M 02575162 du 01/10/2018 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	30	HOEN Monique Titre n° 5526 Quittance n° M 0575165 du 08/10/2018 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00

## Liste des opérations

Ville de Saint-Avoird

R	30	STENCEL Georges Titre n° 5524 Quittance n° M 0575163 du 08/10/2018 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	15	GASZCZAK Jean-Luc Titre n° 5527 Quittance n° M 0575166 du 15/10/2018 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	LEGDAN Wolfgang Titre n° 5528 Quittance n° M 0575167 du 19/10/2018 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	15	PAIX Bruno Titre n° 5530 Quittance n° M 0575169 du 25/10/2018 Chèque bancaire	700,00	466,67	233,33	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
A	30	HOUBÉ Maurice Titre n° 5532 Quittance n° M 0575171 du 30/10/2018 Chèque bancaire	1 400,00	933,33	466,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
A	30	LAÏSSAOUI Patricia Titre n° 5533 Quittance n° M 0575172 du 05/11/2018 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	15	SACKSTEDER Anne-Marie Titre n° 5537 Quittance n° M 0575176 du 06/11/2018 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

15/11/2018

Page 5



Ville de Saint-Avoid

Liste des opérations

R	30	LEMKE Roland Titre n° 5536 Quittance n° M 0575175 du 06/11/2018 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	15	SALJA Suzanne Titre n° 5535 Quittance n° M 0575174 du 06/11/2018 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	15	STYPULKOWSKI Sophie Titre n° 5538 Quittance n° M 0575177 du 07/11/2018 Chèque bancaire	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
A	30	MANGEANT Sylvie Titre n° 5539 Quittance n° M 0575178 du 08/11/2018 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
R	50	GOMEZ Esther Titre n° 5541 Quittance n° M 0575180 du 12/11/2018 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00
<b>Total Chèque bancaire</b>			<b>17 001,00</b>	<b>11 334,03</b>	<b>5 666,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 001,00</b>
<b>Total Général</b>			<b>17 001,00</b>	<b>11 334,03</b>	<b>5 666,97</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 001,00</b>

15/11/2018

Page 6

Liste des opérations

Ville de Saint-Avoid

**LISTE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**

Période du 30/07/2018 au 15/11/2018

**Natures**

A : Attribution (Concession nouvelle) S : Conversion de superficie  
 R : Renouvellement de concession H : Conversion hors place  
 C : Conversion de durée

**Réglement Espèces**

Nat	Dnr.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
A	50	BELHACENE Kheira Titre n° 5495 Quittance n° M 0575135 du 30/07/2018 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	30	RAZAVI Mehdi Titre n° 5497 Quittance n° M 0575137 du 31/07/2018 Espèces	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	250,00
R	30	AGRO Joseph Titre n° 5501 Quittance n° M 0575141 du 16/08/2018 Espèces	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	91,00
R	15	JOHANN Françoise Titre n° 5505 Quittance n° M 0575145 du 23/08/2018 Espèces	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	91,00

15/11/2018

Page 1

## Liste des opérations

Ville de Saint-Avoird

R	15	HAMANN Bruno Titre n° 5513 Quittance n° M 0575152 du 31/08/2018 Espèces	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	15	PAWLACZYK Marthe Titre n° 5520 Quittance n° M 0575159 du 19/09/2018 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
R	30	PERSCHAJLA Marie Noëlle Titre n° 5525 Quittance n° M 0575164 du 08/10/2018 Espèces	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	15	BLADOCHA Jean Claude Titre n° 5529 Quittance n° M 0575168 du 23/10/2018 Espèces	46,00	30,67	15,33	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00
R	30	RELTGEN Eric Titre n° 5531 Quittance n° M 0575170 du 29/10/2018 Espèces	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	30	RUBERT Denis Titre n° 5534 Quittance n° M 0575173 du 06/11/2018 Espèces	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,00
R	15	KERICHARD Alain Titre n° 5540 Quittance n° M 0575179 du 12/11/2018 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>Total Espèces</b>			<b>2 573,00</b>	<b>1 715,34</b>	<b>857,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 573,00</b>

15/11/2018

Page 2

Ville de Saint-Avoid		Liste des opérations				
Total Général	2 573,00	1 715,34	857,66	0,00	0,00	2 573,00

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (20)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia FLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILLI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle THRON-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (13)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. FLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme THRON JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (6)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**PS1 : ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE DE LA VILLE**

Exposé de M. le Maire.

Par délibérations des 14 décembre 1951 et 7 avril 1954, le Conseil municipal instituait « la Médaille de la Ville » pour rendre un hommage au profit des personnes qui se sont illustrées par des mérites particuliers dans différents domaines de la vie municipale.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, j'ai le plaisir de proposer à votre assemblée l'attribution de cette distinction à :

- **Carole FUCHS**, triathlète et alpiniste.
- **Cyrille ROUFF**, patron du restaurant « La Toukenn ».
- **Jean Pierre METZINGER**, médecin.
- **Mélanie MOUTH**, directrice d'école élémentaire de Jeanne d' Arc.
- **Emmanuel BRECHBIEHL (Lieutenant)**, pompier à Saint-Avold pour acte de bravoure le 9 juin 2018
- **Yannick PAYSANT (Adjudant)**, pompier volontaire à Saint-Avold pour acte de bravoure le 9 juin 2018
- **Frédéric KLEIN (Sergent)**, pompier volontaire à Saint-Avold pour acte de bravoure le 9 juin 2018
- **Pierre CHUDZIAK**, pour acte de bravoure le 9 juin 2018
- **Lucie DAUB**, impliquée dans la vie associative à Jeanne d'Arc.
- **Patrick BERCEVILLE**, président du Handball Club de Folschviller.

- **Sylvain STEUER**, ancien conseiller municipal.
- **Amel JRAD-ABDELAZIZ**, présidente de l'association « Apprends-moi ta langue »
- **Claudine PIGEOT**, Proviseur Adjoint du lycée professionnel Valentin Metzinger
- **Alyssa DEMANGE**, ancienne Présidente du Conseil Municipal des Jeunes

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter deux abstentions : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018

Le Maire, 



**WOJCIECHOWSKI**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (20)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian-THIERCY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain-BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (13)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERCY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (6)**

Mme SALAMANDOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
M. LANG (excusé)  
M. MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**PS2 CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SITUÉ 5 RUE DES ANGLAIS :  
MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE L'ACQUEREUR.**

Exposé de M. VUKOJEVIC, adjoint, rapporteur.

Par délibération en date du 12 avril 2018, point n° 09, votre assemblée a décidé la cession de l'immeuble communal situé 5 rue des Anglais, à la SCI 2L INVEST, représentée par MM Alain LANG et Jérémie LEVY, dont le siège social se situe 30 rue des Jardins à L'HOPITAL (57490)

L'étude de Maître Jean-Philippe KUHN, notaire à Saint-Avold demande pour le compte de M. Jérémie LEVY, de modifier l'identité de l'acquéreur au profit de la SCI HORIZON, dont le siège social est situé 65 rue Hirschauer à SAINT-AVOLD, ou à toutes autres personnes morales qui s'y substituera, représentée par M. Jérémie LEVY.

Tous les autres termes de la délibération restant inchangés, il vous est proposé de donner un avis favorable à la demande de l'acquéreur.

**Décision du Conseil municipal** : Adoptée à la majorité.

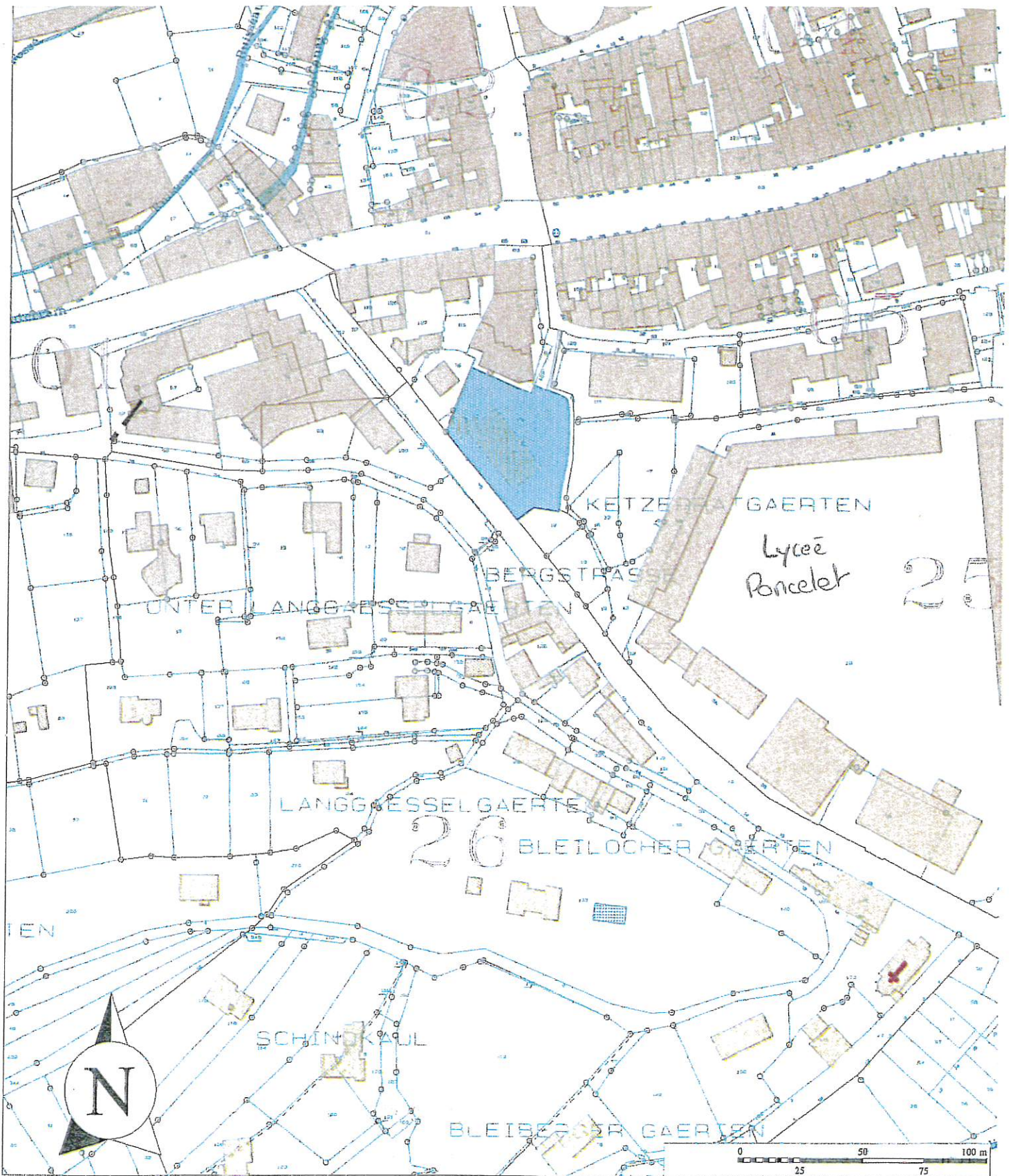
A noter 3 votes CONTRE : M. BREM pour lui et sa mandante Mme TIRONI JOUBERT, et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme



Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (20)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoints (5)**

René STEINER  
Yahia TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)**

Gérard BRETTNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Marilyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irene GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (13)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M. TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERY à M. BRETTNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (6)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**PS3.MOTION SUITE AUX DERNIERES MODIFICATIONS APPORTEES AU PROJET DE  
LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 PORTANT REFORME POUR LA JUSTICE**

Exposé de M. le Maire.

Réunis en Conseil le 10 décembre 2018, les élus municipaux de Saint-Avold ont pris connaissance des dernières modifications apportées au projet de loi de programmation 2018-2022 portant réforme pour la justice, soumises et votées en première lecture à l'Assemblée Nationale, et adoptent la motion suivante :

Le conseil municipal de Saint-Avold,

- **CONSTATE** que depuis des mois, le Ministère de la Justice ne cesse d'affirmer que les réformes envisagées ne pourraient se faire qu'après des négociations avec les organes représentatifs de l'ensemble des professions judiciaires, ainsi que les représentants des territoires,
- **CRAINT** que l'accès à une justice humaine et de proximité ne soit dénié à nos concitoyens les plus faibles, par la dématérialisation et l'éloignement de ses juges, renforçant leur sentiment de défiance vis -à -vis de la justice et des élus de la République,
- **DEPLORE** un projet de loi motivé par des considérations budgétaires au détriment du principe de libre accès à la justice pour tout citoyen, en Moselle, ressort de la Cour d'Appel de Metz, et partout en France,

En conséquence, le Conseil municipal de Saint-Avold :

- **INVITE** les élus à lutter contre tout projet qui pourrait conduire à une justice à deux vitesses par :



- La création de deux catégories de Cours d'Appel,
  - La suppression des tribunaux d'instance,
- REITERE l'absolue nécessité de préserver la plénitude de juridiction de la Cour d'Appel de Metz, ainsi que les Tribunaux de Grande Instance et d'Instance de son ressort, pour les acteurs de la Justice locale et pour les justiciables.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018



Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
 (MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (20)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
 Yahia-TLEMSANI  
 Gabrielle PISTER  
 Christian THIERY  
 Mireille STELMASZYK  
 Nadine AUDIS  
 Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)**

Gérard BRETTNACHER  
 Lothaire GAUDIG  
 Josyane BECKER  
 Antoine PELLEGRINI  
 Sylvain BECKER  
 Anne LAUER  
 Sylvie BOISSENOT  
 Pascal HELFENSTEIN  
 Estelle ELMERICH  
 Nathalie PILI  
 Marilyn SALAMONOWSKI  
 Raphael WITTMER

Frédérie-SLIWINSKI  
 Sophie HALBWACHS  
 Serge HAYDINGER  
 Estelle SPADACCINI  
 André KIKULSKI  
 Irène GORGOL  
 Jean-Claude BREM  
 Monique IMBAUT  
 Michèle TIRONI-JOUBERT  
 Dominique LANG  
 Patrick MALICK  
 Nathalie PIGEOT  
 Virginie ODDO

**Absents (13)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
 à des membres présents (7)**

M.TLEMSANI à M. le MAIRE  
 M. THIERY à M. BRETTNACHER  
 M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
 M.WITTMER à Mme STELMASZYK  
 Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
 M.HAYDINGER à Mme AUDIS  
 Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
 à des membres présents (6)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
 M.SLIWINSKI  
 M LANG (excusé)  
 M MALICK  
 MME PIGEOT  
 MME ODDO

**REPONSE DE M.LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE MME IMBAUT**

Exposé de M. le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme IMBAUT du groupe Saint-Avold Avenir m'a adressée, par mail réceptionné le jeudi 6 décembre 2018, une question en ces termes :

**Objet :** Question orale pour le CM

Monsieur le Maire,

Lors du conseil municipal du 19 septembre 2018, une décision concernait l'installation de l'association « Les Restos du Cœur » dans un local situé rue de Brack, suite à la décision de vente de l'immeuble municipal qui les accueillait auparavant.

Ce dernier est loué et la commune participe financièrement à cette dépense.

Quelle est la société propriétaire de ce local ?

Quel est le montant du loyer mensuel ?

A combien s'élève la contribution financière de la commune, chaque mois ?

Toutes les associations à vocation sociale et solidaires ne bénéficient pas de la même largesse.

D'une façon plus générale, avez-vous l'intention de porter la même attention et le même accompagnement financier pour l'ensemble des associations caritatives de St-Avold ?

Respectueusement.

Monique IMBAUT

Voici ma réponse :


Madame Imbaut,

La société propriétaire de ce local loué par l'association « les restos du cœur » est la SCI de la Route de Dudweiler avec un montant de loyer de 1 950 €/mois.

La subvention versée à cette association est de 9 500 €

Nous accordons une énorme attention à toutes les associations à vocation sociale et solidaire sur la commune et nous nous efforçons de trouver des locaux adaptés à leurs besoins et de leur venir en aide au quotidien.

En espérant avoir répondu à vos attentes.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold le 11 décembre 2018  
Le Maire, 



A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SAINT-AVOLD**  
(MOSELLE)  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil municipal  
**Séance ordinaire du 10 décembre 2018**

**Conseillers élus : 33**

**en exercice : 33**

**Présents (20)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

**Mmes et MM les Adjoint(s) (5)**

René STEINER  
Yahia-TLEMSANI  
Gabrielle PISTER  
Christian THIERRY  
Mireille STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilbert VUKOJEVIC

**Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)**

Gérard BRITNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane BECKER  
Antoine PELLEGRINI  
Sylvain BECKER  
Anne LAUER  
Sylvie BOISSENOT  
Pascal HELFENSTEIN  
Estelle ELMERICH  
Nathalie PILI  
Martlyn SALAMONOWSKI  
Raphael WITTMER

Frédéric SLIWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HAYDINGER  
Estelle SPADACCINI  
André KIKULSKI  
Irène GORGOL  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle TIRONI-FOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIGEOT  
Virginie ODDO

**Absents (13)**

**Absent(s) ayant donné procuration  
à des membres présents (7)**

M.TLEMSANI à M. le MAIRE  
M. THIERRY à M. BRITNACHER  
M. Sylvain BECKER à M. STEINER  
M. WITTMER à Mme STELMASZYK  
Mlle HALBWACHS à Mme PISTER  
M. HAYDINGER à Mme AUDIS  
Mme TIRONI JOUBERT à M. BREM

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration  
à des membres présents (6)**

Mme SALAMANOWKI (excusée)  
M. SLIWINSKI  
M LANG (excusé)  
M MALICK  
MME PIGEOT  
MME ODDO

**REPOSE DE M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE M Jean-Claude BREM**

Exposé de M.le Maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M.BREM du groupe Saint-Avold Avenir m'a adressé, par courrier réceptionné le jeudi 6 décembre 2018, une question en ces termes :

Objet : Question orale à mettre dans les PTS divers du CM du 10/12/2018

Monsieur le Maire,

Dans le rapport de la cour des Comptes paragraphe 4 alinéa 4, il est stipulé que la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) n'ouvre pas droit ni au repos compensatoire, ni à une indemnité d'astreinte.

Le DGS de la commune a perçu pour la période de septembre 2013 à novembre 2013 puis tout au long de l'année 2014 à la fois le NBI plus les indemnités d'astreinte pour un montant cumulé la NBI de 5627.25€.

Alors que beaucoup de nos compatriotes ont du mal à boucler les fins de mois, le DGS a-t-il remboursé les sommes illégalement perçues depuis la parution du rapport de la Cour des Comptes, si tel n'est pas le cas nous exigeons le remboursement dans les meilleurs délais.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations.

M BREM  
Conseiller Municipal  
Du groupe St-Avold Avenir


Voici ma réponse :

Monsieur BREM,

Lors du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2018, nous avons débattu sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

Le rapport évoquait les éléments de votre question et ma réponse y figurait également.

Je vous invite à relire cette réponse page 58 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 11 décembre 2018  
Le Maire, 



A. WOJCIECHOWSKI